Altran Technologies

Société Anonyme

96 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

S.A. au capital de 8.320.000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185 avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de 1.723.040 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Altran Technologies

Société Anonyme

96 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Altran Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.8 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation de ces tests de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

- Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse selon les modalités décrites dans la note 1.19 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette analyse, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ces actifs d'impôts différés et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

- Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans la note 1.16 de l'annexe. Notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques.

- Les avantages du personnel à long terme sont évalués selon les modalités décrites dans la note 1.17 de l'annexe. Nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ces passifs et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Comme indiqué à la note 1.5 de l'annexe, ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Mazars	**Deloitte & Associés**
Jean-Luc BARLET	Philippe BATTISTI

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

ALTRAN TECHNOLOGIES
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 87 900 132,50 euros
Siège social : 96, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Numéro d'immatriculation : 702 012 956 R.C.S. Nanterre
Code APE : 7112B

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

1. État de la situation financière consolidée
2. Compte de résultat consolidé
3. État du résultat global consolidé
4. État des variations des capitaux propres consolidés
5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

I – État de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	Déc 2016			Déc. 2015
		Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Ecarts d'acquisition nets	4.1	998 733	(192 878)	805 855	738 338
Immobilisations incorporelles	4.2	146 269	(64 973)	81 296	82 385
Terrains & constructions		39 018	(7 975)	31 043	27 064
Autres immobilisations corporelles		131 823	(88 763)	43 060	37 676
Immobilisations corporelles	4.3	170 841	(96 738)	74 103	64 740
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	4.4	240		240	234
Actifs financiers non courants	4.4	45 756	(7 871)	37 885	32 572
Impôts différés actif	5.9	98 171	(6 715)	91 456	106 484
Actifs d'impôts non courants	4.5	108 653	(96)	108 557	97 240
Autres actifs non courants	4.5	7 462	(5 010)	2 452	2 401
Total actif non courant		1 576 125	(374 281)	1 201 844	1 124 394
Stocks et en-cours	4.6	7 047	(35)	7 012	4 750
Avances et acomptes versés sur commandes		563		563	921
Clients et comptes rattachés	4.7	401 022	(5 593)	395 429	395 317
Autres créances	4.8	118 822	(719)	118 103	96 090
Clients et autres débiteurs		520 407	(6 312)	514 095	492 328
Actifs financiers courants	4.9	53 348		53 348	11 552
Equivalents de trésorerie	4.11	285 093		285 093	293 355
Trésorerie	4.11	193 237		193 237	231 186
Total actif courant		1 059 132	(6 347)	1 052 785	1 033 171
TOTAL ACTIF		2 635 257	(380 628)	2 254 629	2 157 565

PASSIF *En milliers d'euros*	Notes	Déc 2016	Déc. 2015
Capital	*4.10*	87 900	87 900
Primes liées au capital		392 307	430 763
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère		270 959	168 566
Ecarts de conversion		(12 223)	6 156
Résultat de l'exercice / de la période		122 483	100 493
Intérêts minoritaires		913	508
Capitaux propres		**862 339**	**794 386**
Emprunts obligataires (+1an)		249 407	249 155
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+1 an)		17 410	53 151
Autres passifs financiers non courants		1 871	2 311
Passifs financiers non courants	*4.11*	**268 688**	**304 617**
Provisions pour risques et charges long terme	*4.12*	50 238	52 005
Avantages du personnel long terme	*4.13*	32 824	28 855
Dettes sur immobilisations long terme		2 528	6 969
Impôts différés passif	*5.9*	16 699	24 954
Dettes sur titres long terme	*4.17*	7 421	30 820
Autres passifs long terme	*4.14*	4 191	1 348
Autres passifs non courants		**113 901**	**144 951**
Total passif non courant		**382 589**	**449 568**
Fournisseurs et comptes rattachés	*4.15*	116 484	108 749
Dettes fiscales exigibles		128 573	116 159
Avantages du personnel courants	*4.13*	214 131	203 578
Dettes sur immobilisations		4 863	3 010
Autres dettes courantes	*4.16*	97 532	89 267
Fournisseurs et autres créditeurs courants		**561 583**	**520 763**
Provisions pour risques et charges court terme	*4.12*	18 061	19 625
Dettes sur titres court terme	*4.17*	10 876	9 558
Passifs financiers courants	*4.11*	419 181	363 665
Autres passifs courants		**448 118**	**392 848**
Total passif courant		**1 009 701**	**913 611**
TOTAL PASSIF		**2 254 629**	**2 157 565**

II -Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	Déc 2016	Déc. 2015
Chiffre d'affaires	*5.1 et 5.2*	2 120 095	1 945 078
Autres produits de l'activité		66 746	59 062
Produits des activités ordinaires		**2 186 841**	**2 004 140**
Achats consommés		(44 635)	(31 486)
Variation des travaux en-cours		709	2 786
Charges externes	*5.3*	(402 061)	(366 848)
Charges de personnel	*5.4*	(1 495 382)	(1 392 192)
Charges de personnel - paiement en actions	*5.4*	(1 454)	(610)
Impôts et taxes		(2 776)	(3 054)
Dotations aux amortissements et provisions nettes	*5.5*	(14 928)	(21 645)
Autres charges opérationnelles		(6 661)	(5 227)
Résultat opérationnel courant		**219 653**	**185 864**
Autres produits opérationnels non récurrents		11 688	11 449
Autres charges opérationnelles non récurrentes		(34 126)	(38 015)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	*5.6*	**(22 438)**	**(26 566)**
Dépreciation des écarts d'acquisition		(2 552)	
Amortissements des droits incorporels		(4 290)	(4 300)
Résultat opérationnel		**190 373**	**154 998**
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		4 577	5 360
Coût de l'endettement financier brut		(17 995)	(16 114)
Coût de l'endettement financier net	*5.7*	**(13 418)**	**(10 754)**
Autres produits financiers	*5.8*	10 604	17 677
Autres charges financières	*5.8*	(12 572)	(18 077)
Charge / Produit d'impôt	*5.9*	(52 458)	(43 285)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		42	132
Résultat net		**122 571**	**100 691**
Intérêts minoritaires		(88)	(198)
Résultat net groupe		**122 483**	**100 493**
Résultat par action (en euros)	*5.10*	**0,71**	**0,58**
Résultat dilué par action (en euros)	*5.10*	**0,71**	**0,58**

III – État du résultat global consolidé

En milliers d'euros	Déc 2016	Déc. 2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	**122 571**	**100 691**
Instruments financiers	783	335
Variations de change	(16 001)	11 798
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt recyclables en résultat	*(15 218)*	*12 133*
Avantages du personnel IAS19R	(1 277)	1 911
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt non recyclables en résultat	*(1 277)*	*1 911*
Autres éléments du résultat global pour l'exercice nets d'impôt	**(16 495)**	**14 044**
Résultat global de l'exercice	**106 076**	**114 735**
dont part attribuable aux :		
– Propriétaires de la société du Groupe	106 004	114 536
– Intérêts minoritaires	72	199

En milliers d'euros	Déc 2016			Déc. 2015		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Instruments financiers	1 194	(411)	783	511	(176)	335
Variations de change	(18 396)	2 395	(16 001)	13 041	(1 243)	11 798
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	**(17 202)**	**1 984**	**(15 218)**	**13 552**	**(1 419)**	**12 133**
Avantages du personnel IAS19R	(1 885)	608	(1 277)	2 527	(616)	1 911
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	**(1 885)**	**608**	**(1 277)**	**2 527**	**(616)**	**1 911**
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	**(19 087)**	**2 592**	**(16 495)**	**16 079**	**(2 035)**	**14 044**

IV – État des variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Variation des justes valeurs et autres	Variation de change	Résultat net	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2014 *	173 548 732	87 490	463 478	86 911	(1 748)	(6 889)	82 397	711 641	98	711 739
Résultat global de la période				670	335	13 038	100 493	114 536	199	114 735
Augmentation de capital	821 220	410	2 747					3 157	211	3 368
Paiements en actions			610					610		610
Variation des titres d'autocontrôle	(1 248 768)		(10 169)					(10 169)		(10 169)
Affectation de l'exercice				82 397			(82 397)	0		0
Versement aux actionnaires			(25 904)					(25 904)		(25 904)
Autres mouvements						7		7		7
31 décembre 2015	173 121 184	87 900	430 762	169 978	(1 413)	6 156	100 493	793 878	508	794 386
Résultat global de la période				1 117	783	(18 379)	122 483	106 004	72	106 076
Augmentation de capital								0	333	333
Paiements en actions			1 454					1 454		1 454
Variation des titres d'autocontrôle	(422 110)		(6 988)					(6 988)		(6 988)
Affectation de l'exercice				100 493			(100 493)	0		0
Versement aux actionnaires			(32 922)					(32 922)		(32 922)
Autres mouvements								0		0
31 décembre 2016	172 699 074	87 900	392 306	271 588	(630)	(12 223)	122 483	861 426	913	862 339

** Les données 2014 sont retraitées de l'impact de l'interprétation IFRIC 21*

V - Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Déc 2016	Déc 2015
Résultat opérationnel des activités poursuivies	**190 373**	**154 998**
Dépréciation des écarts d'acquisition et amort. droits incorporels	6 842	4 300
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition	**197 215**	**159 298**
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation nettes	24 949	18 501
Charges et produits liés aux paiements sur base d'actions	1 454	610
Plus ou moins values de cession	1 059	803
Autres produits et charges calculés	(9 394)	10 223
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**215 283**	**189 435**
Variation des stocks et en cours	(1 563)	(3 122)
Variation des clients et autres débiteurs	(119 098)	(74 080)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	57 661	41 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**(63 000)**	**(35 589)**
Flux net de trésorerie d'exploitation	**152 283**	**153 846**
Intérêts versés	(14 963)	(15 272)
Intérêts encaissés	4 869	5 753
Impôts payés	(31 571)	(28 475)
Impact cash autres produits et charges financières	(3 253)	(1 780)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**107 365**	**114 072**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(46 822)	(33 616)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	10 010	194
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(6 476)	(2 201)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	232	501
Décaissements liés aux earn-out	(375)	(420)
Incidence des variations de périmètre	(135 238)	(167 760)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	(3 629)	(11 463)
Subventions d'investissement à recevoir		(59)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 248	10 190
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(181 050)**	**(204 634)**
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	333	210
Sommes reçues lors de l'exercice de *stock options*		3 158
Rachats et reventes d'actions propres	(7 033)	(10 779)
Contrat de liquidité	71	778
Versement aux actionnaires mis en paiement au cours de l'exercice	(32 922)	(25 904)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	79 937	50 299
Remboursements d'emprunts	(100 169)	(32 909)
Autres flux liés aux opérations de financement	90 144	180 734
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**30 361**	**165 587**
Incidence des variations des cours des devises	(2 887)	3 520
Incidence des reclassements		1 531
Variations de la Trésorerie nette	**(46 211)**	**80 076**
Trésorerie d'ouverture	524 541	444 465
Trésorerie de clôture	478 330	524 541
Variation de la trésorerie nette	**(46 211)**	**80 076**

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie brute apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau ci-dessus s'établit de la façon suivante :

En milliers d'euros	Déc 2016	Déc 2015
Equivalents de trésorerie	285 093	293 355
Trésorerie	193 237	231 186
Trésorerie nette	**478 330**	**524 541**

ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 - Règles et méthodes comptables
Note 2 - Périmètre de consolidation
Note 3 - Faits marquants
Note 4 - Notes relatives à certains postes du bilan
Note 5 - Notes relatives au compte de résultat
Note 6 - Engagements hors bilan
Note 7 - Transactions entre parties liées
Note 8 - Exposition aux risques et procédures de gestion des risques
Note 9 - Évènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2016
Note 10 - Honoraires des commissaires aux comptes

Note 1 Règles et méthodes comptables

Altran Technologies est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et, en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

1.1 Bases de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Altran Technologies (« Altran ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2016 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les *International Accounting Standards* (IAS) et les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC).

Le Groupe a appliqué les normes présentées ci-après, lesquelles sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'application de ces normes est détaillée ci-après :

- Amendement IAS 16 et IAS 38 : « Clarification des méthodes d'amortissement acceptables »

Cette interprétation est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

- Amendement IAS 1: « Présentation des états financiers : informations pertinentes »

Cette interprétation est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

- Amendement IFRS 11 : « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe»

Cette interprétation est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

- *Annual improvement* (cycle 2010-2012 & cycle 2012-2014)

Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

L'application de ces normes n'a pas eu d'impact sur les états financiers et notes annexes.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2016

Les normes, amendements et interprétations suivants ne seront appliqués dans les comptes consolidés qu'à leur date d'application obligatoire :

.

- IFRS 15 et amendement IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients »

L'IASB a publié le 28 mai 2014 une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18.

Cet amendement est applicable par anticipation pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016. Le Groupe a lancé un chantier spécifique « IFRS 15 » dont les conclusions seront rendues d'ici la fin du 1er semestre 2017. Il n'est pas anticipé à ce stade d'impact majeur sur le processus de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- IFRS 9 « Instruments financiers »

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39.

La nouvelle norme est applicable au 1er janvier 2018, avec une application anticipée non autorisée pour l'exercice 2016.

Principales autres normes, amendements et interprétations essentielles publiés par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne

- IFRS 16 « contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, sur la comptabilisation et l'évaluation des contrats de locations, appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 17. Un droit d'utilisation (incorporel) matérialisant, pour le locataire, sa capacité à utiliser l'actif pendant la durée du contrat de location sera comptabilisé en contrepartie d'une dette de location pour la valeur actualisée des loyers à payer.

La nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1er janvier 2019, avec une application anticipée non autorisée pour l'exercice 2016.

- Amendement IAS 7 : « Etats de flux de trésorerie –informations à communiquer »

Cet amendement, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1er janvier 2017, avec une application anticipée autorisée.

- Amendement IFRS 2 : « Classification et évaluation de paiements sur base d'actions»

Cet amendement, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1er janvier 2018, avec une application anticipée autorisée.

- Amendement IAS 12 : « Reconnaissance des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes »

Cet amendement, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1er janvier 2017, avec une application anticipée autorisée.

- Amendement IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apports d'actifs ou d'activité à une société mise en équivalence »

Cet amendement est applicable par anticipation pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

Le Groupe étudie actuellement les impacts éventuels sur les états financiers de ces nouvelles normes et interprétations et a notamment initié un processus de recensement de l'ensemble des contrats de location visés par la norme IFRS 16.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration d'Altran Technologies le 8 mars 2017.

1.2 Modalités de première application des IFRS

Altran a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées, à l'exception des options retenues décrites ci-après.

Options liées au bilan d'ouverture au 1er janvier 2004

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le traitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS. Les principales options retenues par le Groupe à ce titre sont les suivantes :

- **Regroupements d'entreprise** : Altran a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3.
- **Immobilisations corporelles et incorporelles** : Altran a choisi de maintenir la valeur historique comme base de valorisation pour les immobilisations corporelles et incorporelles et de ne pas les évaluer à leur juste valeur à la date de transition.
- **Engagements de retraite** : les écarts actuariels existants au 1er janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraite, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1er janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.
- **Écarts de conversion liés à une entité étrangère** : Altran a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2004. Ces écarts de conversion ne seront pas repris ultérieurement en résultat lors de la sortie du périmètre de consolidation des entités étrangères concernées.
- **Paiements sur la base d'actions (*stock-options*)** : Altran a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués, ni comptabilisés.
- **Instruments financiers** : Altran a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005. Le référentiel français reste en vigueur pour la comptabilisation des instruments financiers dans le bilan au 1er janvier 2004, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

1.3 Consolidation

Les filiales sur lesquelles Altran exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par Altran mais sur lesquelles Altran exerce une influence notable ainsi que les participations contrôlées conjointement (au sens d'IFRS11), sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.4 Regroupement d'entreprises suite à la révision de la norme IFRS 3

A compter du 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception.

La rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunérations différées et éventuelles également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition en prenant en compte les probabilités d'atteinte des objectifs associés. La rémunération transférée peut être classée en dettes ou en capitaux propres selon la nature. Pour les engagements classés en dettes, les réévaluations ultérieures, à la juste valeur, au-delà du délai d'affectation sont comptabilisées en résultat.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

En cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires devenus « participation ne donnant pas le contrôle » sont évalués sur option déterminée à chaque regroupement :

- soit pour leur quote-part à la juste valeur des actifs et passifs acquis ;
- soit à leur juste valeur.

En cas d'acquisition par lots successifs, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart ainsi déterminé, entre la juste valeur et la valeur nette comptable, est enregistré directement en résultat de l'exercice.

A la date d'acquisition :

- les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables qui satisfont aux critères de comptabilisation IFRS sont comptabilisés à la juste valeur ;
- les actifs non courants classés comme actifs détenus en vue d'être cédés sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- la somme des rémunérations transférées, qui peut être augmentée de la valeur des intérêts non contrôlés ;
- la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise.

Pour chaque regroupement d'entreprise deux options de détermination de l'écart d'acquisition sont possibles :

- l'écart d'acquisition représente la seule quote-part acquise par le Groupe (méthode du *goodwill* partiel) ;
- l'écart d'acquisition représente la part du groupe et la part des intérêts non contrôlés valorisés en juste valeur ou en quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Les ajustements de valeurs de l'actif net identifiable acquis, comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise ou d'évaluation en cours), sont comptabilisés comme des ajustements de l'écart d'acquisition s'ils interviennent durant le délai d'affectation soit 12 mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans les filiales qui ne sont pas contrôlées sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres.

1.5 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions (68,3 millions d'euros), les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation des tests de valeur sur les actifs incorporels (845,5 millions d'euros), la reconnaissance d'impôts différés actifs nets de passifs (74,8 millions d'euros) et également les avantages de personnel long terme (32,8 millions d'euros).

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Le Groupe a transféré en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 après prise en compte des autres retraitements IFRS à cette date.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Les écarts de change correspondant sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions de nature financière.

Les avances financières à long terme consenties, en devises étrangères, par le Groupe aux filiales étrangères, ayant une activité de *holding*, sont assimilées à des quasi-fonds propres dès lors que ces sommes ont financé l'acquisition des titres de participations, les compléments de prix (*earn out*) et

augmentations de capital. Ces avances sont converties au taux de change de clôture. Les écarts qui résultent de cette conversion sont enregistrés dans les capitaux propres en réserves de conversion ainsi que les impôts différés en résultant.

1.7 Présentation des états financiers

Présentation du bilan consolidé

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs au cycle d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants.

Les impôts différés actifs et passifs sont des éléments non courants.

Les intérêts minoritaires sont classés dans les capitaux propres au bilan consolidé.

Présentation du résultat global consolidé

La révision de cette norme a introduit la notion de résultat global total. La norme IAS 1 révisée requiert que :

- les variations enregistrées en capitaux propres résultant de transactions réalisées avec les propriétaires agissant en tant que tels soient enregistrées de manière distincte des transactions réalisées avec des non propriétaires ;
- l'ensemble des produits et charges comptabilisés sur la période soient présentés dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global) ;
- soit introduit un sous total indiquant si ces variations enregistrées en capitaux propres peuvent ou non impacter le compte de résultat lors de leur dénouement ;
- le résultat global soit présenté dans les états financiers.

Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé).

Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat par nature.

Les agrégats « résultat opérationnel » et « résultat opérationnel courant » sont conformes à la recommandation CNC 2009-R-03.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe.

Il s'agit en particulier des résultats de liquidation de titres de participation consolidés, de charges de restructuration, de charges ou produits relatifs à des litiges ou de tout autre élément non courant venant affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

L'amortissement de l'actif incorporel (relation clients) reconnu dans le cadre de l'exercice de l'allocation des prix d'acquisition est présenté en résultat opérationnel non courant.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont présentées en résultat opérationnel non courant.

1.8 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- la somme des rémunérations transférées, qui peut être augmentée de la valeur des intérêts non contrôlés ;
- la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise.

Pour chaque regroupement d'entreprise deux options de détermination de l'écart d'acquisition sont possibles :

- l'écart d'acquisition représente la seule quote-part acquise par le Groupe (méthode du *goodwill* partiel) ;
- l'écart d'acquisition représente la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés valorisés en juste valeur ou en quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial à la date du regroupement. Les valorisations définitives des actifs et passifs apportés ainsi que la détermination du *goodwill* sont définitivement arrêtés au cours des douze mois suivants la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Le test de dépréciation consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant des flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie – UGT) et porte sur la valeur d'entreprise de chaque entité contribuant aux postes d'actifs incorporels et corporels.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques ou une unité opérationnelle, étant précisé que :

- lorsque, dans un pays donné, il existe une société mère qui détient une filiale opérationnelle, l'ensemble constitue une UGT ;
- lorsque les entités juridiques possèdent un *management* commun et un *business plan* unifié, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités en une UGT.

Une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Altran au titre de l'application de la norme IFRS 8.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée, et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des

parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Altran correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés des UGT identifiées. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de quatre ans ;
- au-delà de cet horizon est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation par pays correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation conduit donc à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en appliquant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Les valeurs recouvrables, essentiellement basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des précédents comptes arrêtés par le conseil d'administration, projetées à la date de la présente clôture, pour la détermination des dépréciations des écarts d'acquisition.

1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les droits incorporels (les relations clients, les marques), les licences, les logiciels, les frais de développement. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Relation clients & marques

Les relations clients et les marques identifiables bénéficiant de protection juridique, reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont qualifiées de droits incorporels.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode dite des « surprofits », qui consiste à effectuer la somme des marges opérationnelles futures attribuables aux contrats, après impôts et rémunération des actifs de support.

Les relations clients sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée pour chaque regroupement d'entreprise et sont testées au niveau de l'ensemble des UGT qui les exploitent.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Logiciels

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas 8 ans.

Brevets

Les brevets sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Toutes les dépenses qui répondent à la totalité des critères définissant les frais de développement, selon la norme IAS 38, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie du projet.

Les autres dépenses sont considérées comme des frais de recherche et sont comptabilisées en charges.

1.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucun coût d'emprunt n'est intégré dans la valeur des immobilisations corporelles. L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant.

Le mode linéaire s'applique sur les durées suivantes :

- Agencements et installations 10 ans
- Matériels informatiques et de bureau 4 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

Les actifs immobiliers ont été valorisés selon l'approche par composant à la date de transition et de façon rétrospective. Les amortissements de chaque composant sont évalués en fonction de leur durée d'utilité, comme suit :

- Structure 20 à 50 ans
- Agencements et installations 10 à 30 ans

1.11 Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation.

Une valorisation de la production de services en cours est effectuée à la clôture en valeur de prix de revient dès lors que toutes les conditions formelles réunies pour constater le chiffre d'affaires à l'avancement ne sont pas totalement remplies.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

1.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués d'immobilisations financières, de prêts et créances à long terme, de créances d'exploitation, de créances diverses et de placements à court terme.

Immobilisations financières, prêts et créances à long terme

Altran détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations s'inscrivent dans une stratégie de « pépinière » visant à investir dans des sociétés ayant pour vocation le développement de produits innovants de haute technologie. Les titres de participation dans ces sociétés non consolidées, que la Direction a l'intention de conserver à long terme, sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc évalués à leur juste valeur à chaque clôture. La juste valeur correspond au dernier cours de Bourse connu pour les participations cotées et la valeur de marché estimée pour les participations non cotées. Les variations de juste valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère ». En cas d'indication objective d'une perte de valeur durable ou significative des immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée en « Charges financières ».

Les actifs financiers non courants comprennent également des titres de participation et prêts obligataires liés, des prêts « effort construction » et des dépôts et cautionnements. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les « prêts effort construction » ne portent pas intérêt et sont évalués à leur juste valeur, à l'origine, déterminée à partir d'un taux d'actualisation de marché pour un instrument similaire.

Créances d'exploitation et créances diverses

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'échéance est inférieure à 12 mois et/ou inférieure à un cycle d'exploitation sont classées en « Actif Courant ». Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Placements à court terme

Les placements à court terme ou équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Il s'agit essentiellement de bons monétaires et de certificats de dépôt. Les gains et les pertes de valeur, latents ou réalisés, sont constatés en compte de résultat en rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie ».

1.13 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent des emprunts obligataires, des emprunts auprès d'établissements de crédit, des concours bancaires et d'autres passifs courants et non courants.

Emprunts auprès d'établissements de crédit et emprunts obligataires

Les emprunts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Concours bancaires

Les concours bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Autres passifs financiers

Ces postes comprennent notamment la participation des salariés et la valorisation des *swaps* de taux.

1.14 Instruments dérivés

Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant généralement libellés dans la même devise (puisque engagés dans un même pays), aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est mise en place à ce titre.

Concernant les opérations de financement et de trésorerie du Groupe, Altran utilise des *swaps* de taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer ses risques de taux et de change.

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. A chaque arrêté, leur juste valeur est réévaluée en fonction des conditions de marché.

Comptabilisation des dérivés de couverture

Lorsque les dérivés sont qualifiés d'opérations de couverture selon les critères définis par la norme IAS 39, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert à la mise en place de l'instrument. Il documente de manière formelle la relation de couverture, permettant ainsi de démontrer et suivre son efficacité durant la période concernée.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en compte de résultat. Corrélativement l'élément couvert au bilan est réévalué avec une contrepartie au compte de résultat. L'éventuel écart entre ces deux réévaluations représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en compte de résultat. Les montants comptabilisés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

1.15 Actions propres

Les actions propres correspondent aux actions Altran Technologies incluses dans un programme de rachat d'actions propres, comprenant un contrat de liquidité qui a été mis en place au cours de l'exercice 2011 afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition jusqu'à la date de leur cession. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts et ne contribuent pas au « résultat de l'exercice ».

1.16 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Altran est amené à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à 1 an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins de 1 an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils ne sont pas provisionnés (sauf dans le cadre d'IFRS 3) mais font l'objet d'une information au paragraphe 4.12.

1.17 Avantages du personnel

Altran est engagé dans différents régimes de retraites à prestations définies et autres avantages accordés aux salariés telles que les indemnités de fin de contrat et de fin de carrière. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables dans les pays concernés.

Les indemnités de fin de contrat et de fin de carrière sont, en règle générale, des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ.

Conformément à la norme IAS 19R, les cotisations versées dans le cadre des régimes à contributions définies sont comptabilisées en charges de la période et l'ensemble des avantages au personnel est évalué chaque année en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays dont certains sont mentionnés au paragraphe 4.13 : mortalité, rotation des effectifs, évolution des salaires, taux d'actualisation et taux de rentabilité attendus des fonds investis en garantie des plans de retraite.

Ces engagements sont couverts soit par des fonds de retraite auxquels Altran contribue, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

L'engagement net d'actifs de couverture est comptabilisé au bilan en « Autres avantages postérieurs à l'emploi courants et non courants ».

La charge annuelle est comptabilisée :

- en charge de personnel (« Avantages du personnel long terme ») pour la partie relative au coût des services ;
- en résultat financier (« Dotation aux avantages du personnel ») pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation et au rendement des actifs.

1.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en modélisant « l'approche du CNC » :

- emprunt par le salarié d'un montant équivalent au prix d'une action au cours défini et paiement par ce dernier du coût de l'endettement ;
- vente à terme de ses options (*calls*) à une banque.

La charge à enregistrer est égale à la différence entre le prix de cession et le coût de l'endettement.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

1.19 Impôts

Les impôts ne relevant ni d'IAS 12 « impôts sur le résultat » ni d'IAS 19R « Avantages du personnel » (cotisations sociales), sont comptabilisés à la date à laquelle le fait générateur du passif qui déclenche le paiement de la taxe (tel qu'identifié par la législation ou la règlementation) intervient, conformément à l'interprétation IFRIC 21.

L'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

En France et à compter de 2010, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, a été qualifiée d'impôt sur le résultat. L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que des déficits reportables.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un *goodwill*, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Altran compense par entité fiscale les actifs et passifs d'impôts différés. Les actifs et les passifs d'impôts ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable dans un délai raisonnable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, Altran prend en compte les éléments suivants:

- les estimations de bénéfices imposables futurs à un horizon maximal de dix ans, en fonction des dispositions fiscales locales ;
- les déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales.

1.20 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouvrés, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie.

Prestations en mode projet

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Lorsqu'il est probable que le

total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

En application d'IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les refacturations des frais de consultant sans marge liés à des prestations commerciales sont comptabilisées en réduction des charges externes.

1.21 Résultat non récurrent

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe, car de nature à altérer la compréhension de sa performance opérationnelle. Il s'agit donc de produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif.

Ils comprennent principalement :

- des plus ou moins-values de cession (nettes de frais) et dépréciations non récurrentes d'actifs courants ou non courants, corporels ou incorporels ;
- des charges et provisions de restructuration de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits opérationnels considérés comme inhabituels, anormaux et peu fréquents (tels que les frais d'acquisitions).

1.22 Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change réalisés et latents résultant des activités opérationnelles sont constatés en « Autres produits de l'activité » ou « Autres produits et charges opérationnels ». Ceux résultant des opérations de financement ou de couverture des activités d'investissement et de financement sont présentés en « Coût de l'endettement financier brut » et en « Autres produits et charges financières ».

1.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt au titre de la Recherche.

1.24 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est

notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Altran Technologies sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Note 2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes d'Altran Technologies et de ses filiales. Le Groupe consolide ses filiales selon la méthode de l'intégration globale à l'exception des sociétés Altran Telnet Corporation (Tunisie) et Altran Middle East (Emirats Arabes Unis) qui sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence en accord avec la norme IFRS 11.

			Cloture				Ouverture				
			Méthode	Taux intégration	Taux Contrôle	Taux d'intérêt	Méthode	Taux intégration	Taux Contrôle	Taux d'intérêt	Variation
Zone Nord	Allemagne	ALTRAN DEUTSCHLAND HOLDING	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		ALTRAN	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		ALTRAN DEUTSCHLAND	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		ALTRAN SERVICE	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		ALTRAN (ex AIHM)	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		ALTRAN CONSULTING & ENGINEERING	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		INGENIEURBURO OTTE	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		ALTRAN AVIATION CONSULTING	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		ALTRAN MANAGEMENT	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Autriche	ALTRAN CONCEPT TECH	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100.00	
		MICROSYS TECHNOLOGIES	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Roumanie	ALTRAN ROMANIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	République tchèque	ALTRAN TECHNOLOGIES CZECH REPUBLIC	IG	100 00	100 00	100.00	IG	100 00	100 00	100 00	
		SWELL	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise
		KON	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise
	Slovaquie	ALTRAN SLOVAKIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Belgique	ALTRAN BELGIUM	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Luxembourg	ALTRAN LUXEMBOURG	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Pays-Bas	ALTRAN INTERNATIONAL	IG	100 00	100.00	100 00	IG	100.00	100 00	100 00	
		NSPYRE	NI	0.00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100.00	Fusionnée
		NSPYRE ENGINEERING SERVICES	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100.00	100 00	Fusionnée
		NSPYRE FLEX	NI	0.00	0 00	0.00	IG	100 00	100.00	100 00	Fusionnée
		CEREBRO	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Fusionnée
		ALTRAN NETHERLANDS	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Norvège	ALTRAN NORGE	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Suède	ALTRAN SVERIGE	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Suisse	ALTRAN	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Royaume Uni	ALTRAN UK HOLDING	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100.00	100 00	100 00	
		ALTRAN UK	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		CAMBRIDGE CONSULTANTS	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100.00	100 00	
		CAMBRIDGE CONSULTANTS USA	IG	100.00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		CAMBRIDGE CONSULTANTS (SINGAPORE)	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		CAMBRIDGE CONSULTANTS (INDIA) PRODUCT DEVELOPMENT	IG	100 00	100 00	100.00	IG	100.00	100.00	100 00	
		CAMBRIDGE CONSULTANTS JAPAN	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Créée
		SYNAPSE PRODUCT DEVELOPMENT HK	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0.00	Acquise
		SYNAPSE PRODUCT DEVELOPMENT	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise
		TESSELLA HOLDING	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100.00	100 00	
		TESSELLA (UK)	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		TESSELLA (USA)	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		IJS CONSULTANTS	NI	0 00	0 00	0 00	IG	100 00	100 00	100 00	Liquidée
Zone Sud	Espagne	ALTRAN INNOVACION	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
		AGENCIA DE CERTIFICACION INNOVACION ESPANOLA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Italie	ALTRAN ITALIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100.00	100.00	100 00	
		ALTRAN INNOVATION	IG	100.00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Turquie	ALTRAN INOVASYON VE TEKNOLOJI	IG	100.00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	
	Portugal	ALTRANPORTUGAL	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00	

France	France	ALTRAN TECHNOLOGIES	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN EDUCATION SERVICES	IG	100.00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		OMTS	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		LOGIQUAL	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100.00	100 00	100 00		
		ALTRAN PROTOTYPES AUTOMOBILES	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN PARTICIPATIONS	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN ALLEMAGNE	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100.00		
		ALTRAN PARTICIPATIONS 1	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN PARTICIPATIONS 2	IG	100 00	100.00	100 00	IG	100 00	100.00	100 00		
		ALTRAN CONNECTED SOLUTIONS	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		OXO	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN LAB	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Maroc	ALTRAN MAROC	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		

Reste du Monde	EMIRATS ARABES UNIS	ALTRAN MIDLE EAST	MEE	30 00	30 00	30 00	MEE	30 00	30 00	30 00		
	Hong Kong	ALTRAN CHINA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Inde	ALTRAN TECHNOLOGIES INDIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN TELECOM SERVICES INDIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Corée	ALTRAN TECHNOLOGIES KOREA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Singapour	ALTRAN (SINGAPORE)	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Tunisie	ALTRAN TELNET CORPORATION	MEE	50 00	50 00	50 00	MEE	50 00	50 00	50 00		
	Canada	ALTRAN SOLUTIONS	IG	100 00	100 00	100.00	IG	100 00	100 00	100 00		
	USA	ALTRAN US	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100.00	100 00	100 00		
		VIGNANI	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		LOHIKA SYSTEMS	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise	
		FOLIAGE	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Ukraine	LLC LOHIKA (Ukraine)	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise	
	Mexique	ALTRAN SOLUTIONS DE MEXICO	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Chine	ALTRAN SHANGHAI	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		INDUSTRIEHANSA CONSULTING & ENGINEERING	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100.00	100 00		
		ALTRAN AUTOMOTIVE TECHNOLOGY	IG	100 00	51.00	51.00	IG	100 00	51 00	51 00		
		ALTRAN BEYONDSOFT TECHNOLOGIES (Beijing)	IG	100 00	100.00	100 00	IG	100 00	100 00	100.00		
		SICON DESIGN TECHNOLOGIES SHANGHAI	IG	100 00	100 00	100 00	NI	0 00	0 00	0 00	Acquise	
		ALTRAN BEYONDSOFT TECHNOLOGIES (Shanghai)	IG	100.00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
		ALTRAN CHINA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Malaisie	ALTRAN	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		
	Australie	ALTRAN AUSTRALIA	IG	100 00	100 00	100 00	IG	100 00	100 00	100 00		

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a procédé à différentes opérations modifiant son périmètre de consolidation dont les principales sont indiquées ci-dessous :

Liquidations

Altran a procédé à la liquidation de sa filiale IJS Consultants (Royaume-Uni). Cette liquidation a généré un impact positif sur le résultat du 2nd semestre de 0,9 million d'euros.

Acquisitions

Altran a finalisé l'acquisition des groupes Lohika Systems (Etats-Unis/Ukraine), Synapse Product Development (Etats-Unis/Hong-Kong) et de la société Swell (République Tchèque) au cours de cet exercice. La contribution de ces acquisitions au chiffre d'affaires représente respectivement 14,3 millions d'euros, 16,0 millions d'euros et 1,8 million d'euros.

Fusions

Dans le cadre de la rationalisation de son périmètre, le groupe a procédé à des fusions, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas.

Note 3 Faits marquants

Acquisitions

Au cours de l'exercice 2016, le groupe Altran a poursuivi sa politique de croissance externe conformément au plan stratégique *Altran 2020. Ignition.*

Août 2016 : Synapse Product Development

Basée à Seattle (Etat de Washington), Synapse délivre à ses clients des solutions d'ingénierie complexes et de développement de produits innovants qui transforment les marques de ses clients et leur permettent d'accélérer sur le plan technologique. Synapse bénéficie d'une expérience importante dans le développement de produits destinés au marché de la grande consommation et a récemment travaillé sur des projets pour des clients tels que Nike, Microsoft et Samsung.

Réalisée au travers de la filiale Cambridge Consultants, cette acquisition a pour objectif d'étendre la présence géographique du Groupe pour servir sa base de clientèle en croissance dans une des zones géographiques les plus actives au monde en matière de R&D. Cette opération permettra de créer l'une des plus importantes entreprises au monde en développement de produits, avec une présence significative des deux côtés du continent nord-américain. L'acquisition s'inscrit dans le plan stratégique dans le cadre duquel Cambridge Consultants entend doubler de taille et renforcer sa présence géographique aux Etats-Unis et en Asie.

Le Groupe s'est porté acquéreur de l'intégralité des titres de Synapse Product Development.
Les frais afférents à cette acquisition ont été comptabilisés en résultat non récurrent pour un montant total de 1,5 million d'euros.

Le montant du goodwill actuellement reconnu dans les comptes est de 30,2 millions d'euros (dont 1,6 millions d'euros d'écart de change).

Les éléments bilanciels apportés, peuvent être synthétisés de la façon suivante : des immobilisations pour 1,8 million d'euros, des actifs non courants pour 0,9 million d'euros, des clients et autres débiteurs de 9,9 millions d'euros, des disponibilités à hauteur de 9,0 millions d'euros, des passifs non courants pour 18,4 millions d'euros et des fournisseurs et autres créditeurs courants pour 9,7 millions d'euros.

Le groupe Synapse a contribué, depuis son acquisition, au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant, respectivement pour 16,0 millions d'euros et 1,5 million d'euros pour 5 mois d'activité.

Août 2016 : Lohika Systems

Basée dans la Silicon Valley, Lohika opère principalement en Amérique du Nord et dispose d'équipes expérimentées en Ukraine représentant plus de 700 salariés, dont la plupart sont des ingénieurs logiciels. Hautement qualifiés, ces derniers travaillent à accélérer le développement de produits

logiciels et SaaS haut de gamme, aussi bien auprès de grands groupes comme Microsoft, Cisco et HP Enterprise, que de *start-ups* en forte croissance parmi lesquelles AudienceScience, BuzzFeed, Twilio et Okta.

L'association de Lohika avec Altran va créer une proposition de valeur supérieure, permettant au Groupe d'atteindre une position de leader en matière de développement de produits logiciels sur la côte Ouest américaine, qui est le plus important marché d'ingénierie et de R&D au monde. L'acquisition donne à Altran un accès aux leaders actuels et futurs de l'écosystème high-tech de la Silicon Valley, fournissant ainsi au Groupe un nouveau levier de croissance dans la région. Alors que le logiciel est un facteur clé de succès dans un monde de plus en plus numérique, Lohika apporte une expertise unique dans le développement de produits logiciels, étendant les capacités actuelles du Groupe à des compétences et à des missions pour ses clients dans le mobile, les *Enterprise Systems*, les solutions *Big Data* et le *Cloud Computing*.

Lohika vient également étendre et diversifier le réseau d'Altran en matière d'*Industrialized GlobalShore*© grâce à son modèle unique de prestations *offshore*.

Le Groupe s'est porté acquéreur de l'intégralité des titres de Lohika.
Les frais afférents à cette acquisition ont été comptabilisés en résultat non récurrent pour un montant total de 1,3 million d'euros.

Le montant du goodwill actuellement reconnu dans les comptes est de 41,1 millions d'euros (dont 2,1 millions d'euros d'écart de change).

Les éléments bilanciels apportés, peuvent être synthétisés de la façon suivante : des immobilisations pour 1,4 million d'euros, des actifs non courants pour 0,2 million d'euros, des clients et autres débiteurs de 10,4 millions d'euros, des disponibilités à hauteur de 3,6 millions d'euros, des passifs non courants pour 0,8 million d'euros et des fournisseurs et autres créditeurs courants pour 6,2 millions d'euros.

Le groupe Lohika a contribué, depuis son acquisition, au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant, respectivement pour 14,3 millions d'euros et 1,6 million d'euros pour 5 mois d'activité.

Novembre 2016 : Swell

Avec l'acquisition de la société tchèque Swell, un des leaders des services d'ingénierie, de développement et d'essai pour l'industrie automobile, Altran accède à des compétences clés et des savoir-faire en prototypage et CAE qui seront intégrés à l'offre de carrosserie nue proposée par le Groupe. Forte d'environ 160 salariés, Swell offre ses services aux acteurs de l'industrie automobile européenne et compte parmi ses clients Škoda Auto, Robert Bosch, Continental, Magna et Honeywell.

L'acquisition contribue à la reconstitution des capacités et des savoir-faire d'Altran dans le cadre de son plan de redressement en Allemagne.

Swell a en outre le potentiel pour devenir un nouveau centre *nearshore* du réseau *Industrialized GlobalShore*®, ce qui constituera un élément différenciant de notre offre intégrée de véhicule complet pour les clients de l'industrie automobile.

Le Groupe s'est porté acquéreur de l'intégralité des titres de Swell
Les frais afférents à cette acquisition ont été comptabilisés en résultat non récurrent pour un montant total de 0,2 million d'euros.

Le montant du goodwill actuellement reconnu dans les comptes est de 9 millions d'euros.

Les éléments bilanciels apportés, peuvent être synthétisés de la façon suivante : des immobilisations pour 6,5 millions d'euros, des stocks pour 0,7 million d'euros, des clients et autres débiteurs de 1,7 million d'euros, des disponibilités à hauteur de 1,2 million d'euros, des passifs non courants pour 0,5 million d'euros et des fournisseurs et autres créditeurs courants pour 5,2 millions d'euros.

La société Swell a contribué, depuis son acquisition, au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant, respectivement pour 1,8 million d'euros et 0,4 million d'euros pour 2 mois d'activité.

Partenariats

Janvier 2016 : Nokia

Par communiqué de presse du 28 janvier 2016 le groupe Altran a annoncé avoir signé un contrat avec Nokia pour ses centres de services dans deux villes en Inde : Noida et Chennai. À travers son réseau mondial de centres de services, Nokia fournit 24 heures sur 24 des opérations réseaux à ses clients à travers le monde.

Plus de 500 ingénieurs et techniciens Altran travailleront sur ces deux sites, en étroite collaboration avec les équipes de Nokia. Les services d'opérations réseaux fournis par Altran dans le cadre du contrat incluent l'ensemble des services associés aux remontées des systèmes d'alarme et de panne, la gestion de la performance, des incidents, des configurations ainsi que l'optimisation et le design réseau, le développement et le support logiciels et outillages.

Le déploiement et la mise en œuvre du modèle d'*Industrialized GlobalShore®* est un des principaux axes de la stratégie *Altran 2020. Ignition.* Il a pour but de fournir aux clients une performance de premier plan et différenciante grâce à une compétitivité renforcée, une agilité accrue, et une automatisation industrielle. Nokia bénéficiera de services complets à travers ce modèle, alliant souplesse, variabilité et rapidité. Ces éléments constituent autant d'atouts majeurs pour soutenir Nokia dans ses déploiements commerciaux, pour une mise sur le marché plus rapide de ses offres de services.

Septembre 2016 : Divergent

Altran est devenu partenaire de développement stratégique et investisseur minoritaire de la *start-up* américaine Divergent basée à Los Angeles.

Divergent a créé une plateforme matérielle et logicielle activée en impression 3D (la *Divergent Manufacturing Platform™*), qui transforme de manière radicale le schéma économique et l'impact environnemental de la conception et de la production de structures complexes comme celle d'une voiture. Divergent a pour vocation de révolutionner la production automobile et de réduire son impact

environnemental grâce à l'utilisation et à la mise sur le marché de brevets intégrant ses technologies et sa propriété intellectuelle.

Altran et Divergent vont commercialiser leur offre de manière conjointe aux Etats-Unis, en Europe et en Chine, pour déployer de nouvelles technologies révolutionnaires pour l'industrie automobile. En tant que partenaire mondial de développement de Divergent, Altran fournira à la société des services d'ingénierie pour soutenir ses futurs développements.

Septembre 2016 : Jaguar Land Rover

Altran et Jaguar Land Rover ont annoncé le lancement de CoherenSE, une plateforme logicielle ouverte et innovante pour la prochaine génération de véhicules et machines intelligents. Ce partenariat stratégique permet aux deux acteurs d'allier les techniques industrielles et d'ingénierie de pointe, avec les processus, méthodes et outils de l'électronique grand public pour co-créer une architecture unique, flexible et évolutive.

CoherenSE révolutionne les architectures électriques et électroniques traditionnelles des véhicules et permet aux constructeurs automobiles d'utiliser moins de logiciels tout en rendant possible le déploiement de fonctionnalités très intégrées, telles que les systèmes avancés d'assistance à la conduite et la conduite autonome. Altran prévoit d'appliquer cette technologie à d'autres secteurs que l'automobile, tels que la santé, l'industrie ferroviaire, l'automatisation industrielle et l'aérospatial.

Note 4 Notes relatives à certains postes du bilan

4.1 Ecarts d'acquisition nets

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Solde au 31 décembre 2015	738 338
Compléments de prix	
Pertes de valeur	(2 552)
Variation de périmètre	73 263
Variation de change	(8 055)
Autres mouvements	4 861
Solde au 31 décembre 2016	805 855

Les pertes de valeur constatées sur l'exercice 2016 sont relatives à des fonds de commerce concernant des activités (industrie pétrolière) abandonnées en Inde et au Canada.

Le poste variation de périmètre et compléments de prix comprend notamment :

- une augmentation de 38 949 milliers d'euros du fait de l'acquisition du groupe Lohika Systems aux Etats-Unis et en Ukraine ;
- une augmentation de 28 606 milliers d'euros du fait de l'acquisition du groupe Synapse Product Development aux Etats-Unis et à Hong-Kong ;
- une augmentation de 9 011 milliers d'euros du fait de l'acquisition de la société Swell en République Tchèque.
- une diminution de 3 782 milliers d'euros du fait d'un ajustement sur l'acquisition du groupe Tessella au Royaume-Uni.

Le poste « Autres mouvements » comprend notamment une augmentation de 4 539 milliers d'euros imputable à l'acquisition du fonds de commerce en République Tchèque.

Les éléments bilanciels apportés par les groupes et sociétés acquis sont en cours d'analyse.

Les principales UGT contributrices aux écarts d'acquisition nets sont détaillées ci-dessous :

Principales contributrices (*en milliers d'euros*)	
Allemagne/Autriche/ Rep. Tchèque (1)	153 077
Etats-Unis/Canada	132 972
France	119 863
Pays-Bas (3)	98 250
Cambridge (2)	63 799
Italie	60 774
Tessella	50 979
Espagne	49 096
Grande Bretagne	18 560
Inde	16 026
Belux (3)	15 678
Autres	26 781
Total	**805 855**

(1) Le goodwill de Microsys Technologies, filiale canadienne d'Altran Concept Tech (Autriche) est intégré dans l'UGT Allemagne/Autriche/Rep. Tchèque

(2) Le goodwill de Synapse Product Development, filiale américaine de Cambridge Consultants est intégré dans l'UGT Cambridge

(3) Du fait d'un changement dans l'organisation opérationnelle, les Pays-Bas sont maintenant une UGT séparée de la Belgique

Pour la réalisation des tests de valeur sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2016, il a été retenu un taux de croissance de chiffre d'affaires à l'infini de 2 % et un taux d'actualisation par UGT après impôt (*WACC*) présentés ci-dessous :

	Taux d'actualisation
Allemagne/Autriche/Rep Tchèque	6.60%
Etats-Unis/Canada	7.66%
France	6.64%
Pays-Bas	6.20%
Cambridge	7.00%
Italie	6.85%
Tessella	7.00%
Espagne	6.58%
Grande Bretagne	7.00%
Inde	12.34%
Belux	6.70%
Autres	de 5,59% à 9,18%

Sur ces bases, aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'est à constater à la clôture de l'exercice 2016.

Des tests de sensibilité aux taux de *WACC* et de croissance du chiffre d'affaires à l'infini ont été pratiqués pour toutes les UGT qui aboutissent aux résultats ci-dessous (en milliers d'euros) :

Taux WACC		-1.00 %	WACC	+1.00 %
Taux de croissance infini du chiffre d'affaires	2.00 %	0	0	15 993
	1.00 %	0	7 715	26 706

Les besoins de dépréciation potentielle sont relatifs à l'UGT Etats-Unis/Canada.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité à une variation du taux d'*EBIT* retenu dans les plans d'affaires a fait apparaître qu'une diminution de 3 points de ce taux entraînerait une dépréciation de 102,5 millions d'euros de l'écart d'acquisition sur l'UGT Allemagne/Autriche et 29,4 millions d'euros sur l'UGT Etats-Unis/Canada.

4.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Marques	Frais de Développement	Logiciels	Autres	TOTAL
Au 31 décembre 2015					
Valeur brute à l'ouverture	57 596	6 737	68 042	9 697	142 072
Amortissements et provisions	(12 390)	(4 418)	(42 159)	(720)	(59 687)
Valeur nette à l'ouverture	45 206	2 319	25 883	8 977	82 385
Mouvements sur la période :					
Acquisitions	15	4 814	7 337	7 507	19 673
Cessions	-	-	(7 174)	(1 117)	(8 291)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4 339)	(183)	(8 019)	(4)	(12 545)
Variation de périmètre	14		636	9	659
Variation de change	(1)	(463)	(127)	(11)	(602)
Autres mouvements	(540)		7 350	(6 793)	17
TOTAL MOUVEMENTS (valeur nette) :	**(4 851)**	**4 168**	**3**	**(409)**	**(1 089)**
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute à la clôture	56 452	10 005	70 634	9 178	146 269
Amortissements et provisions	(16 097)	(3 518)	(44 748)	(610)	(64 973)
Valeur nette à la clôture	40 355	6 487	25 886	8 568	81 296

Pour l'exercice 2016, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles s'élèvent à 12 545 milliers d'euros dont 8 255 milliers d'euros sont incluses dans les dotations aux amortissements et provisions nettes courantes et 4 290 milliers d'euros en amortissement des droits incorporels.

L'augmentation des immobilisations incorporelles ainsi que les variations présentes dans le poste "autres mouvements" correspondent au déploiement de nos outils informatiques groupe notamment l'ERP.

4.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements	Matériel de bureau et informatique et mobilier	Autres	Total
Au 31 décembre 2015						
Valeur brute à l'ouverture	880	33 532	42 339	72 269	5 478	154 518
Amortissements et dépréciations		(7 348)	(22 621)	(55 446)	(4 363)	(89 778)
Valeur nette à l'ouverture	880	26 184	19 718	16 843	1 115	64 740
Mouvements sur la période :						
Acquisitions		3 991	7 121	8 804	753	20 669
Cessions		(15)	(60)	(3 270)	(96)	(3 441)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations		(576)	(4 893)	(6 576)	(317)	(12 362)
Variation de périmètre	196	2 548	3 069	1 661	1 650	9 124
Variation de change		(3 776)	(253)	(438)	(103)	(4 570)
Autres mouvements		1 611	41	1	(1 710)	(57)
TOTAL MOUVEMENTS (valeur nette) :	**196**	**3 783**	**5 025**	**182**	**177**	**9 363**
Au 31 décembre 2016						
Valeur brute à la clôture	1 076	37 942	53 116	72 906	5 801	170 841
Amortissements et provisions		(7 975)	(28 373)	(55 881)	(4 509)	(96 738)
Valeur nette à la clôture	1 076	29 967	24 743	17 025	1 292	74 103

Le groupe détient en propre des immeubles et terrains principalement au Royaume-Uni et en République Tchèque pour un montant net total de 24 730 milliers d'euros et 4 809 milliers d'euros respectivement.

Il n'y a pas d'immobilisation corporelle entièrement amortie mais encore utilisée pour des montants significatifs.

Pour l'exercice 2016, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles s'élèvent à 12 362 milliers d'euros dont 12 238 milliers d'euros sont incluses dans les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes et 124 milliers d'euros dans les autres charges opérationnelles non-récurrentes.

4.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Disponibles à la vente		
Pépinière Cambridge Consultants	5 792	8 281
Prêts et créances générés par le Groupe		
Prêts effort construction	15 021	13 212
Dépôts et cautionnements	11 750	11 077
Autres créances	1 044	
	27 815	**24 289**
Autres actifs financiers		
Autres titres de participation	4 278	2
Participations mises en equivalence	240	234
	4 518	**236**
Total	**38 125**	**32 806**

4.4.1 Actifs classés comme « disponibles à la vente »

Au cours de l'exercice 2016, la variation de – 2 489 milliers d'euros s'explique par l'augmentation de la participation de Cambridge Consultants au titre de son activité de pépinière d'entreprises dans Evonetix pour 1 168 milliers d'euros et la constatation d'une perte de valeur nette sur Aveillant pour – 2 476 milliers d'euros, contrebalancée par une perte de change de 1 181 milliers d'euros.

4.4.2 Prêts et créances

Les prêts « effort construction » s'élèvent à 15 021 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 13 212 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Par rapport à fin 2015, la variation de 1 809 milliers d'euros s'explique notamment par :

- l'impact de l'actualisation des prêts « Effort construction », soit +65 milliers d'euros comptabilisés au compte de résultat ;
- les versements au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 1 860 milliers d'euros.

Les autres prêts et créances sont constitués par des dépôts et cautionnements.

4.4.3 Autres actifs financiers

L'accroissement de 4 276 milliers d'euros des « Autres titres de participation » résulte quasi-exclusivement de la prise de participation minoritaire dans la start-up américaine Divergent.

Les participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont Altran Telnet (Tunisie) pour 240 milliers d'euros et Altran Middle East (E.A.U.) pour –609 milliers d'euros comptabilisés en provision pour risques filiales non courants.

4.5 Autres actifs et impôts non courants

Les autres actifs et impôts non courants sont essentiellement constitués :

- des créances clients dont l'échéance est supérieure à un an pour un montant de 1 059 milliers d'euros ;
- des créances fiscales dont l'échéance est supérieure à un an pour un montant de 108 896 milliers d'euros.

4.6 Stocks

Les stocks et en cours de production se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Matières premières	1 655	985
En cours de prestation de services	4 333	3 470
Produits finis et intermédiaires	1 059	330
Provisions sur stocks	(35)	(35)
Total	**7 012**	**4 750**

4.7 Clients et comptes rattachés, nets de provisions pour dépréciation

Les créances clients sont à échéance de un an au plus.

En milliers d'euros	Déc. 2016			Déc. 2015		
	Total	Echues	Non échues	Total	Echues	Non échues
Clients et comptes rattachés nets	395 429	62 252	333 177	395 317	71 768	323 549

Analyse de la variation de la provision pour créances clients et comptes rattachés :

Déc. 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de change	Variations de périmètre	Autres variations	Déc. 2016
(3 005)	(3 874)	1 893	(4)	(615)	12	(5 593)

Les créances clients, nettes de dépréciation, dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Échues depuis 1 mois	30 573	33 282
Échues depuis 1 à 3 mois	20 596	26 182
Échues depuis plus de 3 mois	11 083	12 304
Total créances échues	**62 252**	**71 768**

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances commerciales, notamment en France et en Europe, dont les principales caractéristiques sont :

- la mise en place d'un plafond de garantie pour chaque client cédé nécessitant un agrément préalable de la banque ;

- une garantie de « défaillance financière » correspondant au redressement ou à la liquidation judiciaire du débiteur ;
- le renoncement à tous recours à l'égard du cédant dans la limite des agréments et plafonds de garantie délivrés ;
- mise en place d'un dépôt de garantie qui sera restitué à la résiliation du contrat et est ajusté en fonction des créances garanties cédées sans recours ;
- le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment

  (1) par le Groupe moyennant :

  - un préavis de 9 mois pour le contrat signé avec BNP Paribas Factor qui comprend la France, le Portugal, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède et la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne

  (2) par le factor en cas de manquement du Groupe à ses obligations (régularité des créances cédées, dégradation substantielle de la situation financière, réduction du capital social, mise en gérance du fonds de commerce).

Le Groupe dispose de lignes d'affacturage pour un montant total de 405,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le montant des créances commerciales cédées dans le cadre de ces contrats représentait 330,9 millions d'euros.

La comptabilisation de la partie sans recours de ces contrats a impacté les comptes de la manière suivante (en milliers d'euros) :

Actif	Déc. 2016	Déc. 2015
Clients et comptes rattachés	(241 764)	(169 501)
Dépôt de garantie	17 287	10 793
	(224 477)	(158 708)

Passif	Déc. 2016	Déc. 2015
Passifs financiers courants	(224 477)	(158 708)
	(224 477)	(158 708)

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées qui n'entrent pas dans le cadre des garanties du factor. Aussi ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants » (cf. 4.11).

Leur comptabilisation a impacté les comptes de la manière suivante (en milliers d'euros) :

Actif	Déc. 2016	Déc. 2015
Clients et comptes rattachés	89 159	70 986
Dont créances non financées et annulation du dépôt de garantie	(29 214)	(17 691)
	59 945	53 295

Passif	Déc. 2016	Déc. 2015
Passifs financiers courants	59 945	53 295
	59 945	53 295

4.8 Autres créances

Ce poste comprend notamment les créances fiscales, les charges constatées d'avance, les créances sur le personnel et organismes sociaux ainsi que les autres créances d'exploitation.

Le Groupe a monétisé sa créance 2016 de CICE pour un montant global de 16 357 milliers d'euros dans le cadre d'un contrat de cession-escompte à échéance du 13 août 2020. Après déduction d'un dépôt de garantie et du coût de financement, le Groupe a perçu un montant net de 15 238 milliers d'euros.

4.9 Actifs financiers courants

Ce poste comprend des dépôts et cautionnements dont l'échéance est inférieure à un an (notamment le dépôt de garantie lié aux contrats d'affacturage sans recours pour 17 287 milliers d'euros) ainsi que le compte séquestre de 35 069 milliers d'euros relatif à l'acquisition du groupe allemand Benteler Engineering Services effective au 1er janvier 2017.

4.10 Capitaux propres et résultat par action

Le cours moyen annuel de l'action Altran Technologies pour 2016, utilisé pour ces analyses, est de 12,42 euros.

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Altran s'élève à 87 900 132,50 euros, divisé en 175 800 265 actions ordinaires. Au cours de l'exercice, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 173 233 526 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 173 734 295 actions.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	175 800 265	0,50 €
Elimination des titres détenus en autocontrôle	(3 101 191)	0,50 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice (hors autocontrôle)	**172 699 074**	**0,50 €**

L'assemblée générale mixte du 29 avril 2016 a autorisé, au terme de sa 18ème résolution, la mise en place d'un programme de rachat d'actions :

- afin de conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement dans le cadre de couverture de plan d'actions gratuites ou de plans de stocks options ;
- pour un nombre de titres qui ne peut excéder 10 000 000 soit près de 6 % des actions composant le capital social de la société au 31 décembre 2015 ;

- le prix d'achat unitaire maximum autorisé s'élève à 15 euros. Il est entendu que ce prix serait ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant opérations sur capital, notamment incorporation de réserves et attribution gratuites d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, et ce nombre après l'opération ;
- ce programme de rachat a été autorisé pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016. Il sera mis en œuvre jusqu'au 30 octobre 2017 au plus tard.

Au 31 décembre 2016 :

- 58 099 actions étaient détenues par Altran Technologies dans le cadre du contrat de liquidité Exane-BNP Paribas pour un montant de 727 milliers d'euros comptabilisées en capitaux propres. Les plus-values nettes réalisées sur les actions propres (75 milliers d'euros en 2016) ont été comptabilisées en réserves consolidées ;
- 3 043 092 actions étaient également détenues par Altran Technologies pour un montant de 26 166 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres.

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Résultat net revenant à Altran Technologies	122 483	100 493
Impact des paiements en actions ayant un effet dilutif	1 454	610
Actions ordinaires (nombre moyen pondéré)	173 233 526	172 710 325
Droits attribuées avec effet dilutif	500 769	123 980
Résultat de base par action (euro)	0.71	0.58
Résultat dilué par action (euro)	0.71	0.58

Les actions gratuites attribuées avec effet dilutif, concernent le plan mis en place le 11 mars 2015 portant sur un maximum de 291 959 titres et le plan mis en place le 1er juin 2016 portant sur un maximum de 519 395 titres.
Les caractéristiques des plans d'actions gratuites sont présentées au paragraphe 5.4.

4.11 Endettement financier net

L'endettement financier net correspond à la différence entre le total des passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	478 330	524 541
Trésorerie Nette	**478 330**	**524 541**
Emprunts obligataires (+1an)	249 407	249 155
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+1an)	17 410	53 151
Autres passifs financiers non courants	1 871	2 311
Emprunts obligataires courants	3 681	3 657
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit courants	106 219	86 226
Concours bancaires (*)	308 182	273 434
Autres dettes financières courantes	1 099	348
Endettement Financier Brut	**687 869**	**668 282**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(209 539)**	**(143 741)**

(*) : y compris affacturage, créances cédées non garanties par le factor, pour 59,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 53,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (sur des lignes totalisant 375,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 362,1 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 242,8 millions d'euros de billet de trésorerie au 31 décembre 2016 contre 194,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, l'endettement financier net du groupe a augmenté de 65 798 milliers d'euros pour s'établir à 209 539 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Equivalents de trésorerie

La valeur de marché des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à 285 093 milliers d'euros et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Certificats de dépôts & autres	285 093	264 391
Sicav et FCP		28 964
TOTAL	**285 093**	**293 355**

Echéancier de l'endettement financier brut

Le tableau ci-après présente une répartition, y compris intérêts courus et après prise en compte des effets des instruments de couverture, de l'endettement financier brut par catégorie et par échéance annuelle contractuelle :

En milliers d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au delà
Emprunts obligataires convertibles (+1an)		(252)	134 817	9 893	104 949	
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+1an)		17 815	(256)	(149)		
Autres passifs financiers non courants		876	125			870
Passifs financiers long terme	0	18 439	134 686	9 744	104 949	870
Emprunts obligataires convertibles (-1an)	3 681					
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit courants	106 219					
Concours bancaires	308 182					
Autres dettes financières courantes	1 099					
Passifs financiers court terme	419 181	0	0	0	0	0
Total	419 181	18 439	134 686	9 744	104 949	870
Intérêts courus	8 975	8 516	6 149	3 302	1 692	0

L'échéancier des dettes financières (hors intérêts courus) se résume comme suit au 31 décembre 2016 :

- à moins de 1 an 60,94 %
- de 1 à 5 ans 38,93 %
- à plus de 5 ans 0,13 %

Emprunts obligataires

Le Groupe a mis en place plusieurs emprunts obligataires pour un total de 250 millions d'euros sous la forme de titres dématérialisés au porteur d'une valeur nominale de 100 000 euros :

- un emprunt obligataire de 135 millions d'euros a été émis le 16 juillet 2013, rémunéré à 3,75 %, pour une durée initiale de 6 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 16 juillet 2019. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 16 juillet de chaque année.
- un emprunt obligataire de 115 millions d'euros a été émis durant l'été 2014 qui comporte :
  - une tranche de 10 millions d'euros, rémunérée à 2,81 %, pour une durée initiale de 6 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 17 juillet 2020. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 17 juillet de chaque année
  - une tranche de 105 millions d'euros, rémunérée à 3,00 %, pour une durée initiale de 7 ans. La date d'amortissement normal des obligations est le 16 juillet 2021. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 17 juillet de chaque année.

Le remboursement anticipé est possible :

- au gré du Groupe :
  - à tout moment, pour tout ou partie des obligations, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachats ou d'échange ;
  - à tout moment, pour tout ou partie des obligations restant en circulation à quelque prix ou conditions que ce soit ;

- au gré des porteurs :
  - à tout moment à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement en cas de :
  - ✓ défaut de paiements de toutes dettes d'emprunt de l'émetteur ou d'une de ses filiales ;
  - ✓ procédure de conciliation avec ses créanciers ;
  - ✓ dissolution, liquidation, fusion, scission ou absorption de l'émetteur ou de ses principales filiales qui ne transmettraient pas l'intégralité des obligations de l'émetteur à la personne morale qui lui succèderait ;
  - ✓ non-respect des modalités de l'emprunt y compris le non-respect de l'engagement de ratio financier ;
  - ✓ en cas de changement de contrôle de la société : c'est-à-dire l'acquisition, par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert au sens de l'article L233-10 du code de commerce, directement ou indirectement, de plus de 50 % du capital social de l'émetteur ou de ses droits de vote.

La mise à disposition de ces crédits est subordonnée au respect d'un engagement de ratio financier (Dette financière nette incluant toutes les opérations de cession de créances et d'affacturage/*EBITDA*) inférieur à 2,75 pour les 2 premières années puis inférieur à 2,50 à chaque clôture annuelle jusqu'au 31 décembre 2020

Si le ratio annuel est supérieur à 2,00, un intérêt majoré sera applicable au titre des périodes suivantes :

- +0,50 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 3,75 %
- +0,70 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 3,00 %
- +0,60 % au titre de l'emprunt obligataire rémunéré à 2,81 %

La charge financière relative à ces emprunts au titre de l'exercice 2015 s'élève à 8 727 milliers d'euros dont 3 681 milliers d'euros d'intérêts courus qui seront payables à terme échu le 17 juillet 2017.

Emprunt CAPEX et crédit renouvelable - Pool bancaire

Altran a signé le 29 janvier 2013 une ligne de crédit d'un maximum de 150 millions d'euros exclusivement destinée à financer totalement ou partiellement des opérations de croissance externe (en ce compris le refinancement de l'endettement des entreprises acquises) réalisées par Altran Technologies ou l'une de ses filiales, avec un groupe de banques comprenant Société Générale, BNP Paribas, Natixis, Commerzbank et le Crédit Agricole Ile-de-France. Un nouvel avenant à ce crédit a été signé le 29 juillet 2015.

Les principales caractéristiques de ces crédits et de son avenant sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter de la signature du nouvel avenant au contrat ;
- amortissement semestriel en 8 échéances pour la fraction utilisée à la date du 29 janvier 2014 et amortissement semestriel en 6 échéances pour la fraction complémentaire utilisée à la date du 29 janvier 2015 soit 18 042 milliers d'euros par semestre au titre du crédit CAPEX
- une mise à disposition d'une ligne de crédit renouvelable progressive d'un montant maximum de 300 millions d'euros en cumulé (CAPEX et crédit renouvelable)

- les intérêts du crédit CAPEX sont payables à terme échu selon une durée de 3 ou 6 mois convenue entre l'emprunteur et le prêteur, les échéances d'intérêts étant définies le 29 janvier, le 29 avril, le 29 juillet et le 29 octobre ;
- les intérêts du crédit renouvelable sont payables à terme échu selon une durée de 1,2,3 ou 6 mois ou toute autre durée convenue avec les prêteurs ;
- rémunération maximale du crédit CAPEX : EURIBOR + 1,65 % ;
- rémunération maximale du crédit renouvelable : EURIBOR + 1,25 % ;
- la mise à disposition de ce crédit est subordonnée au respect du ratio Dette financière nette/*EBITDA* inférieure ou égale à 2,50 au 30 juin et 31 décembre jusqu'au remboursement intégral des sommes prêtées ;
- L'*EBITDA* retenu pour le calcul des covenants est le dernier EBITDA consolidé et audité pour une période 12 mois ajusté sur une base pro forma de manière à intégrer (sur une base de douze mois) l'EBITDA afférent à toute Entreprise Eligible acquise dans le cadre d'une Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée au cours de ladite période ;
- La dette financière nette correspond à la dette financière nette à laquelle sont rajoutés les crédits vendeurs et clause de complément de prix relatifs à une opération de croissance externe.

Le niveau de marge sera revu semestriellement en fonction du ratio consolidé de levier financier (dette financière nette/*EBITDA*).

Marge applicable	Crédit croissance externe	Crédit révolving
Ratio >= 2,00	1,65% l'an	1,25% l'an
Ratio < 2,00	1,25% l'an	0,85% l'an
Ratio < 1,50	1,05% l'an	0,65% l'an
Ratio< 1,00	0,85% l'an	0,55% l'an

Ce crédit est assorti de clauses de respect dont les principales sont détaillées ci-après :

- ratios financiers ;
- remboursement anticipé dès lors que le produit net des cessions d'actifs ou de titres de filiales dépasse 30 millions d'euros et ce à hauteur de 100 % de la fraction non réinvestie aux fins de, remplacement des actifs relevant de l'activité, ou réalisation d'opérations de croissance externes.

Crédit renouvelable – Commerzbank

Altran a signé, le 4 juillet 2013, une convention de crédit renouvelable avec Commerzbank portant sur 30 millions d'euros. Un avenant à ce crédit a été signé le 29 juillet 2015.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont dorénavant les suivantes :

- échéance au 4 janvier 2018 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,65 %.
- la mise à disposition de ce crédit est subordonnée au respect du ratio Dette financière nette/*EBITDA* inférieure ou égale à 2,50 au 30 juin et 31 décembre jusqu'au remboursement intégral des sommes prêtées ;
- le niveau de marge sera revu semestriellement en fonction du ratio consolidé de levier financier (dette financière nette/*EBITDA*).

Marge applicable	Crédit révolving
Ratio >= 2,00	1,65% l'an
Ratio < 2,00	1,25% l'an
Ratio < 1,50	1,05% l'an
Ratio< 1,00	0,85% l'an

Le tableau d'amortissement des lignes de crédit moyen terme à disposition du groupe est détaillé ci-après :

En millions d'euros	Juin 2013	Déc. 2013	Juin 2014	Déc. 2014	Juin 2015	Déc. 2015	Juin 2016	Déc. 2016	Juin 2017	Déc. 2017	Juin 2018	Déc. 2018	Juin 2019	Déc. 2019	Juin 2020	Déc. 2020	Juin 2021	Déc. 2021
Crédit CAPEX	150,0	135,0	135,0	121,6	108,2	90,2	72,2	54,1	36,1	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts Obligataires	0,0	135,0	135,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	115,0	115,0	105,0	105,0	0,0
Total	**150,0**	**270,0**	**270,0**	**371,6**	**358,2**	**340,2**	**322,2**	**304,1**	**286,1**	**268,0**	**250,0**	**250,0**	**250,0**	**115,0**	**115,0**	**105,0**	**105,0**	**0,0**
Crédit revolving Pool Bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	209,8	227,8	245,9	263,9	282,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	0,0	0,0	0,0
Crédit revolving Commerzbank	0,0	30,0	30,0	30,0	30,0	18,0	14,4	10,8	7,2	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général	**150,0**	**300,0**	**300,0**	**401,6**	**388,2**	**568,0**	**564,4**	**560,8**	**557,2**	**553,6**	**550,0**	**550,0**	**550,0**	**415,0**	**415,0**	**105,0**	**105,0**	**0,0**

L'évolution du ratio financier du groupe au cours de l'exercice 2016 est la suivante :

	Décembre 2016	Décembre 2015
Dette financière nette/*EBITDA* (levier financier) selon définition du contrat de crédit et des contrats d'emprunts obligataires	0.94	0.83

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA mais une politique de couverture a été mise en place comme explicitée en paragraphe 4 « Facteurs de risques » du document de référence.

La variation de la juste valeur des *SWAP* de taux, de l'exercice, est comptabilisée :

- en capitaux propres pour un montant net positif de 783 milliers d'euros dont 1 194 milliers d'euros de valorisation brute et -411 milliers d'euros d'impôts différés ;
- en résultat financier pour un montant net négatif de 898 milliers d'euros dont 1 370 milliers d'euros de valorisation brute ayant généré un produit d'impôts différés de 472 milliers d'euros.

4.12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges à court et long terme sur la période s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2015	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variation de change	Variations de périmètre	Autres variations	Déc. 2016
Provision litiges sociaux	916	275	(206)	(129)				856
Provision autres litiges	605		(3)	(1)				601
Provisions pour risques filiales	601			(335)	34	510	(11)	799
Provisions pour garanties	-	95		(300)	2		304	101
Provision autres risques	48 699	20 325	(8 368)	(15 302)	(526)		(2 087)	42 741
Provision pour restructuration	472	606	(82)					996
Autres provisions pour charges	712	3 079			145	208		4 144
Total long terme	**52 005**	**24 380**	**(8 659)**	**(16 067)**	**(345)**	**718**	**(1 794)**	**50 238**
Provision litiges sociaux	4 768	3 776	(1 052)	(740)			39	6 791
Provision autres litiges	2 809	363	(631)	(25)			(2 039)	477
Provisions pour garanties	130				(5)			125
Provision litiges et pénalités fiscales	942		(65)	(29)	(5)		(828)	15
Provision sur pertes à terminaison	223	822		(213)				832
Provision autres risques	3 100	2 576	(394)	(491)			1	4 792
Provision pour restructuration	7 652	3 385	(4 687)	(1 358)	(35)			4 957
Provision autres charges	1	71						72
Total court terme	**19 625**	**10 993**	**(6 829)**	**(2 856)**	**(45)**	**-**	**(2 827)**	**18 061**

Les autres variations correspondent notamment aux reclassements entre « long terme » et « court terme » suivant la revue des échéances prévisionnelles de sorties des ressources et à la comptabilisation de la quote-part négative des titres mis en équivalence d'Altran Middle East.

Pour l'exercice 2016, les reprises nettes de dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 962 milliers d'euros et leur ventilation entre résultat opérationnel courant, financier et non-récurrent est la suivante :

- -7 749 milliers d'euros en résultat opérationnel courant ;
- -2 147 milliers d'euros en résultat financier ;
- 10 858 milliers d'euros en résultat non récurrent.

Les provisions constituées couvrent principalement des litiges sociaux, fiscaux et des coûts de restructuration.

- Altran Technologies a fait l'objet d'un redressement fiscal, notifié en 2014, au titre d'une partie du crédit d'impôt recherche 2011 et 2012. La rectification, qui fait l'objet d'un contentieux devant le tribunal administratif, repose sur une divergence d'interprétation de la doctrine fiscale entre Altran Technologies et l'administration.
- Altran Technologies a été assignée en justice par des salariés et/ou ex-salariés qui réclament le paiement d'heures supplémentaires. Après avoir été déboutée en première instance, une partie des plaignants a obtenu gain de cause devant la cour d'appel de Toulouse en septembre 2014. La cour de Cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'appel par décision en date du 4 novembre 2015.

Les décisions de la cour d'appel de Toulouse et de la cour de Cassation ont déclenché un nombre important (environ 1 000) de saisines des conseils de Prud'hommes de la part de salariés ou d'anciens salariés. Les audiences au fond vont se tenir de janvier 2017 à septembre 2018. A la date d'arrêté des comptes 2016, des décisions parfaitement contradictoires ont été rendues par différents conseils de Prud'hommes.

- Altran Technologies a fait l'objet d'un contrôle URSSAF, notifié en 2015. Plusieurs chefs de redressement ont été contestés et font l'objet d'un contentieux devant le tribunal des affaires de sécurité sociale.

- En mars 2011, Altran Technologies concluait différents contrats pour la fourniture de copieurs avec un loueur et un constructeur de matériels, au titre desquels des copieurs ainsi que des prestations de services d'impression et de maintenance seraient fournis à Altran (les matériels faisant l'objet de contrats de location). Le loueur a fait appel à une société de financement et lui a cédé les contrats de location souscrits avec Altran. Un contrat similaire ayant pour objet des ordinateurs a également été conclu.

  Le Groupe a toutes raisons de considérer que les contrats ont été conclus dans des conditions suspectes et désavantageuses pour Altran Technologies qui a en conséquence suspendu les paiements qui devaient être effectués au titre des contrats susvisés.

  Altran Technologies a corrélativement été assignée afin que soient prononcés la résiliation des contrats de location, la restitution des matériels sous astreinte ainsi que le versement de dommages-intérêts. Par ailleurs, le loueur d'origine a assigné Altran en août 2012 devant le tribunal de commerce de Paris pour rupture unilatérale du contrat-cadre et demande des dommages et intérêts, notamment pour manque à gagner.

  Altran Technologies conteste le bien-fondé des demandes formulées à son encontre et a déposé une plainte visant différents protagonistes. Compte tenu de l'instruction en cours, les demandes mentionnées ci-dessus ont fait l'objet de décisions de sursis à statuer du tribunal de commerce de Paris, en date des 17 juin 2013 et 2 juin 2015.

Passifs éventuels

- A la suite des articles parus dans Le Monde en octobre 2002 et des résultats de l'audit complémentaire des commissaires aux comptes ayant donné lieu à une rectification des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2002, le Parquet de Paris a décidé de procéder à l'ouverture d'une instruction des chefs d'abus de biens sociaux, diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours ainsi que faux et usage de faux.

  La saisine a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation des comptes ne donnant pas une image fidèle de la société et, une seconde fois, en septembre 2004, pour viser le délit d'initiés.

  Altran s'est constituée partie civile et cette constitution a été déclarée recevable par ordonnance du 6 mars 2003. Treize autres personnes physiques ou morales se sont également portées parties civiles en novembre 2004.

  Les anciens dirigeants et un cadre du Groupe ont été mis en examen. Altran Technologies a, pour sa part, été mise en examen, sans remise en cause de son statut de partie civile, des chefs de diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours, mais également de faux et usage de faux.

L'instruction est close depuis le 7 janvier 2009. Une ordonnance de clôture a été rendue le 29 novembre 2011, aux termes de laquelle les anciens dirigeants et Altran Technologies en qualité de personne morale sont renvoyés devant le tribunal correctionnel.

Les audiences se sont tenues du 15 au 31 janvier 2014. Par décision du 4 juin 2014, le tribunal a renvoyé l'affaire au Parquet en vue de la désignation d'un nouveau juge d'instruction. Par ordonnance du 11 mai 2015, le vice-président chargé de l'instruction a renvoyé l'ensemble des parties devant le tribunal correctionnel. Les audiences au fond se sont tenues fin novembre et début décembre 2016. Le 14 décembre 2016, le Procureur a requis des peines de prison avec sursis et des amendes (225 milliers d'euros pour Altran notamment) du chef des délits de faux et usage. Compte-tenu de la loi du 21 juin 2016 sur le non-cumul des poursuites administratives et pénales, le Procureur a considéré que l'action publique était éteinte au regard du délit de diffusion d'information fausse ou trompeuse. Le délibéré est fixé au 30 mars 2017.

L'ensemble des procédures susvisées concernent des faits survenus exclusivement sur la période 2001-2002.

- La société Altran Technologies a été assignée par un ancien dirigeant pour licenciement abusif. Cette procédure fait l'objet d'un sursis à statuer.
- Un ancien salarié a, en janvier 2011, assigné Altran Technologies devant le tribunal de commerce de Paris. Licencié pour faute lourde en 1999, il se prévaut aujourd'hui, ainsi que ses trois associés dans la société qu'il a constituée à l'issue de son licenciement, d'un préjudice du fait qu'il aurait été contraint de reporter l'introduction en Bourse de sa société, et ce compte tenu des procédures pénales intentées par Altran à son encontre et au titre desquelles il a été depuis relaxé. Débouté de ses demandes par jugement du 7 juillet 2014, le salarié a interjeté appel de cette décision. Débouté une nouvelle fois de ses demandes par la cour d'appel, aux termes d'un arrêt du 29 septembre 2016, le salarié s'est pourvu en Cassation.
- Le Groupe est en situation contentieuse avec plusieurs de ses salariés ou anciens salariés.

Le Groupe met tout en œuvre afin de limiter l'impact des risques sur ses comptes.

Provisions pour restructuration

L'évolution des provisions pour restructuration s'analyse comme suit :

En milliers d'euros Plans de restructurations	Déc. 2015	Dotations	Reprises	Ecart de change	Déc. 2016
Coûts salariaux	6 404	1 871	(4,477)	(20)	3 778
Rationalisation des baux locatifs	1 338	1 912	(1,590)	(14)	1 646
Autres	382	209	(61)	(2)	528
Total	8 124	3 992	(6,128)	(36)	5 952

4.13 Avantages du personnel

Les dettes relatives aux avantages du personnel courants et non courants se présentent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Avantages du personnel courants	214 131	203 578
	214 131	203 578
Avantages du personnel non courants	32 824	28 855
	32 824	28 855
Total	246 955	232 433

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraites et des avantages postérieurs à l'emploi, comptabilisés en « avantages du personnel non courants » à hauteur de 32 716 milliers d'euros, porte essentiellement sur la France, l'Italie, et la Suisse et s'analyse comme suit :

Réconciliation de la provision

	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		Total	
(En milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Provision début de période	(16 638)	(15 908)	(7 672)	(7 409)	(437)	(120)	(4 095)	(4 870)	(28 842)	(28 307)
Acquisition/cession/transfert/arrêt plans	-	(16)	-	(585)	-	(196)	-	-	-	(797)
(Charge)/produit reconnu	(1 944)	(1 821)	(638)	(513)	(205)	(166)	(1 277)	(932)	(4 064)	(3 432)
Gains / (Pertes) reconnus via les capitaux propres	(1 542)	875	(473)	294	(62)	16	192	1 343	(1 885)	2 528
Contributions employeur	-	-	271	192	-	24	1 125	920	1 396	1 136
Prestations versées	126	232	542	350	57	11	-	-	725	593
Variation de change	-	-	-	-	(10)	(5)	(36)	(556)	(46)	(561)
PROVISION FIN DE PERIODE	(19 998)	(16 638)	(7 970)	(7 671)	(657)	(436)	(4 091)	(4 095)	(32 716)	(28 840)

Situation financière

	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		Total	
(En milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Engagement	(19 998)	(16 638)	(17 880)	(15 505)	(841)	(610)	(19 437)	(18 260)	(58 156)	(51 013)
Valeur des actifs de couverture	-	-	9 910	7 834	184	174	15 346	14 165	25 440	22 173
(Déficit) surplus	(19 998)	(16 638)	(7 970)	(7 671)	(657)	(436)	(4 091)	(4 095)	(32 716)	(28 840)
Réserve de gestion du surplus	-	-	-		-	-	-	-	-	-
PROVISION CLÔTURE	(19 998)	(16 638)	(7 970)	(7 671)	(657)	(436)	(4 091)	(4 095)	(32 716)	(28 840)

En France, les engagements de retraite sont relatifs aux régimes d'indemnités de fin de carrière, qui prévoient le versement d'un capital à la retraite, fonction du salaire et de l'ancienneté à la date de départ.

Les autres plans en zone EUR concernent l'Allemagne, la Belgique, l'Italie (78% du total) et les Pays-Bas.

En Italie, les engagements sont liés au régime de *Trattamento di Fine Rapporto* (TFR). Ce régime obligatoire prévoit le versement d'un capital au salarié au moment de son départ de l'entreprise (pour

toutes causes y compris retraite), dont le montant est fonction de son salaire et de son ancienneté. Il n'y a plus d'acquisition de droits depuis 2007.

En Suisse, les engagements sont relatifs au régime de retraite et prévoyance prévu par la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et mis en place auprès d'une Fondation collective. Le régime d'Altran prévoit des prestations supérieures au régime minimal requis par la LPP, pour les risques vieillesse (rente ou capital à la retraite) et prévoyance (décès et invalidité). Ce régime est de type cash balance : pour la partie épargne retraite, les cotisations sont partagées entre l'employeur et les salariés et l'employeur à travers son contrat d'assurance garantit le taux d'intérêt minimal et le taux de conversion des capitaux en rentes à la retraite.

Evaluation des engagements et provisions au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

Réconciliation des engagements

	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		Total	
(En milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Engagement début de période	16 638	15 908	15 506	8 067	609	256	18 260	15 294	51 013	39 525
Coût des services rendus	1 544	1 465	562	414	160	146	1 175	1 236	3 441	3 261
Charge d'intérêts	399	355	346	248	56	34	106	207	907	844
Cotisations des salariés	-	-	242	217	-	-	758	691	1 000	908
Coûts d'administration	-	-	5	4	-	-	74	71	79	75
Pertes / (Gains) actuariels	1 542	(875)	1 969	(141)	63	(28)	(244)	(1 293)	3 330	(2 337)
Prestations payées par l'employeur	(125)	(232)	(543)	(350)	(57)	(11)	1	-	(724)	(593)
Prestations payées par le fonds	-	-	(67)	(8)	(2)	(9)	(871)	837	(940)	820
Changement de plan / Réduction / Liquidation	-	-	(140)	(61)	-	-	-	(448)	(140)	(509)
Achat / (Vente)	-	17	-	5 319	-	207	-	-	-	5 543
Transfert / Arrêt plans	-	-	-	1 796	-	-	-	-	-	1 796
Variation de change	-	-	-	-	12	15	178	1 665	190	1 680
ENGAGEMENTS FIN DE PERIODE	19 998	16 638	17 880	15 505	841	609	19 437	18 260	58 156	51 013

Réconciliation des actifs financiers

	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		Total	
(En milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Valeur vénale des actifs début de période	-	-	7 834	850	174	136	14 165	10 424	22 173	11 410
Transfert	-	-	-	1 494	-	-	-	-	-	1 494
Achat / (Vente)	-	-	-	4 844	-	12	-	-	-	4 855
(Pertes) / Gains actuariels	-	-	1 454	153	-	(13)	(51)	50	1 403	190
Rendement des actifs de couverture	-	-	176	92	11	14	78	134	265	240
Contribution employeur	-	-	271	192	-	24	1 125	920	1 396	1 136
Contribution employés	-	-	242	217	-	-	758	692	1 000	909
Prestations payées	-	-	(67)	(8)	(2)	(9)	(871)	837	(940)	820
Liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	1	10	142	1 108	143	1 118
VALEUR VENALE DES ACTIFS FIN DE PERIODE	-	-	9 910	7 834	184	174	15 346	14 165	25 440	22 173

Engagements au bilan

(En milliers d'euros)	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Régimes totalement ou partiellement financés	-	-	11 381	8 731	841	610	19 437	18 260	31 659	27 601
Régimes non financés	19 998	16 638	6 499	6 774	-	-	-	-	26 497	23 412
TOTAL	19 998	16 638	17 880	15 504	841	610	19 437	18 260	58 156	51 013

Hypothèses actuarielles

	Zone euro		Inde		Suisse	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	1,70%	2,20%	6,60%	7,75%	0,45%	0,55%
Taux d'inflation	1,85%	1,90%	N/A	N/A	1,20%	1,50%
Augmentation de salaire	1,50%-2,00%	1.50%-2.00%	10,00%	10,00%	1,50%	1,50%

Duration des régimes

	France	Italie	Suisse
Duration	15,8 ans	5,4 ans	9,9 ans

Sensibilité aux taux (analyse hors Allemagne)

A. Sensibilité à une variation de -0,25 % sur les taux d'actualisation

	Impact en milliers d'euros sur les engagements au 31 décembre 2016	Impact en % sur le total des engagements au 31 décembre 2016
France	802	4,01%
Autres - Zone EUR	749	4,54%
Inde	15	1,76%
Suisse	424	2,18%
Total	1 990	3,50%

B. Sensibilité à une variation de +0,25 % sur les taux d'actualisation

	Impact en milliers d'euros sur les engagements au 31 décembre 2016	Impact en % sur le total des engagements au 31 décembre 2016
France	(771)	-3,86%
Autres - Zone EUR	(719)	-4,36%
Inde	(15)	-1,73%
Suisse	(415)	-2,13%
Total	(1 920)	-3,38%

C. Sensibilité à une variation de -0,25 % sur les taux d'augmentation des salaires

	Impact en milliers d'euros sur les engagements au 31 décembre 2016	Impact en % sur le total des engagements au 31 décembre 2016
France	(764)	-3,82%
Autres - Zone EUR	(14)	-0,09%
Inde	(13)	-1,54%
Suisse	(46)	-0,24%
Total	(837)	-1,47%

D. Sensibilité à une variation de +0,25 % sur les taux d'augmentation des salaires

	Impact en milliers d'euros sur les engagements au 31 décembre 2016	Impact en % sur le total des engagements au 31 décembre 2016
France	799	4,00%
Autres - Zone EUR	-2	-0,01%
Inde	13	1,57%
Suisse	57	0,29%
Total	867	1,53%

Allocation des actifs financiers

	Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		TOTAL	
(En milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Cash	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre (actif général des assureurs)	9 910	7 834	184	174	15 346	14 165	25 440	22 173
TOTAL	9 910	7 834	184	174	15 346	14 165	25 440	22 173

Aucun des actifs financiers de couverture n'a une part investie dans les instruments financiers, biens immobiliers ou autres actifs du Groupe.

	Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actions	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
Cash	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
Autre (actif général des assureurs)	38,95%	35,33%	0,73%	0,79%	60,32%	63,88%	100,00%	100,00%
TOTAL	38,95%	35,33%	0,73%	0,79%	60,32%	63,88%	100,00%	100,00%

Gains et pertes d'expérience sur actifs financiers

(En milliers d'euros)	Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Rendement attendu	176	92	11	14	78	134	265	240
Rendement réel	1 630	245	11	1	27	184	1 669	430
Gains et (pertes) sur actifs financiers	1 454	153	-	(13)	(51)	50	1 404	190

Historique

Ecarts actuariels

(En milliers d'euros)	2016	2015	2014	2013
Valeur actualisée des engagements	58 157	51 013	39 525	33 141
Juste valeur des actifs de couverture	25 440	22 173	11 410	10 053
(Déficit) / Surplus	(32 717)	(28 840)	(28 115)	(23 088)
Pertes / (Gains) actuariels liés aux hypothèses :				
- Hypothèses démographiques	(551)	(2 028)	(1 549)	(16 674)
- Hypothèses financières	3 199	(453)	3 365	(3 516)
Pertes / (Gains) actuariels d'expérience sur les engagements	682	144	(276)	(767)
Pertes / (Gains) actuariels d'expérience sur les actifs de couverture	(1 403)	(191)	27	(66)

Contributions employeur attendues pour 2016

(En milliers d'euros)	France	Autres - Zone EUR	Inde	Suisse
Prestations attendues pour les régimes non financés	136	866	-	-
Contributions employeur attendues pour les régimes financés	-	289	-	1 148

L'impact sur le résultat opérationnel courant et consolidé s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	France		Autres - Zone EUR		Inde		Suisse		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus	1 545	1 466	561	415	160	145	1 175	1 236	3 441	3 262
Changement de plan / Réduction / Liquidation	-	-	(140)	(61)	-	-	-	(448)	(140)	(509)
Charge d'intérêt sur l'engagement	399	355	346	248	56	35	106	207	907	845
Charge d'intérêt sur les actifs	-	-	(176)	(92)	(11)	(14)	(78)	(134)	(265)	(240)
Charge d'intérêt sur le surplus non récupérable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'administration	-	-	5	4	-	-	74	71	79	75
Reconnaissance immédiate des (gains) / pertes	-	-	42	(1)	-	-	-	-	42	(1)
Correction d'erreur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGE / (PRODUIT) RECONNU	1 944	1 821	638	513	205	166	1 277	932	4 064	3 432

4.14 Autres passifs long terme

Les autres passifs à long terme correspondent aux passifs dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

4.15 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes auprès des fournisseurs s'élèvent à 116 484 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 108 749 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	Décembre 2016			Décembre 2015		
	Total	Echues	Non échues	Total	Echues	Non échues
Fournisseurs et comptes rattachés nets	116 484	45 122	71 362	108 749	27 602	81 147

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Décembre 2016	Décembre 2015
Échéances inférieures à 1 mois	36 445	14 195
Échéances comprises entre 1 mois et 3 mois	5 123	6 806
Échéances supérieures à 3 mois	3 554	6 601
TOTAL DETTES ECHUES	45 122	27 602

4.16 Autres dettes courantes

Ce poste comprend essentiellement la part facturée d'avance des produits et services concourants au chiffre d'affaires mais également les avoirs à émettre aux clients, les avances et acomptes reçus sur commandes.

4.17 Dettes sur titres

Les dettes sur titres sont composées de soldes relatifs aux compléments de prix et aux dettes restantes à payer pour 18 297 milliers d'euros contre 40 378 milliers d'euros à fin 2015.

4.18 Juste valeur

En millions d'euros	Niveau de juste valeur	Déc. 2016					Déc. 2015				
		Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur comptable	Juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur comptable	Juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti
Elements actifs											
Titres non consolidés	Niveau 3	4 278		5 792		4 278		2	8 281		
Titres MEE	Niveau 3		(369)					(367)			
Prêt et créances	Niveau 2	12 794	15 021			12 794	11 077	13 212			11 077
Equivalents de trésorerie	Niveaux 1 et 2		285 093					293 355			
Instruments dérivés	Niveau 2										
Total Actif		17 072	299 745	5 792	0	17 072	11 077	306 202	8 281	0	11 077
Elements passif											
Emprunt Obligataire convertible	Niveau 1										
Emprunt Obligataire	Niveau 1	250 000				246 143	250 000				249 095
Instruments dérivés	Niveau 2		(869)	(960)				(97)	1 752		
Total Passif		250 000	(869)	(960)	0	246 143	250 000	(97)	1 752	0	249 095

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers au coût amorti est proche de leur valeur comptable.

Note 5 Notes relatives au compte de résultat

5.1 Information sectorielle au 31 décembre 2016

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », le groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le *reporting* interne examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le degré de dépendance du chiffre d'affaires à l'égard des principaux clients est détaillé au chapitre 4 du document de référence.

Altran distingue quatre zones géographiques au sein de la découpe sectorielle primaire :

- France : France, Maroc ;
- Nord : Allemagne, Autriche, Benelux, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Scandinavie, Slovaquie, Suisse ;
- Sud : Espagne, Italie, Portugal, Turquie ;
- Reste du monde: Amériques, Asie, Océanie, Ukraine.

Information sectorielle par zone géographique (en millions d'euros)

Au 31 Décembre 2016 *En millions d'euros*	France	Nord	Sud	Reste du monde	Elim. inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires						
Externe	862	669	430	159		2 120
Intersecteurs	45	11	22	7	(85)	-
Total chiffre d'affaires	907	680	452	166	(85)	2 120
Total produits d'exploitation	952	693	460	167	(85)	2 187
Total charges d'exploitation	(862)	(634)	(398)	(158)	85	(1 967)
Résultat opérationnel courant	90	59	62	9	0	220
% Résultat opérationnel courant	9,9%	8,7%	13,7%	5,4%	0,0%	10,4%
Actifs par zone	1 912	697	231	147	(732)	2 255
Total actif	1 912	697	231	147	(732)	2 255

Au 31 décembre 2015 * *En millions d'euros*	France	Nord	Sud	Reste du monde	Elim. inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires						
Exteme	802	618	397	127		1 945
Intersecteurs	44	11	12	5	(72)	0
Total chiffre d'affaires	**846**	**629**	**410**	**132**	**(72)**	**1 945**
Total produits d'exploitation	890	639	414	132	(72)	2 004
Total charges d'exploitation	(797)	(604)	(364)	(125)	72	(1 818)
Résultat opérationnel courant	93	36	51	7	0	186
% Résultat opérationnel courant	**11,7%**	**5,7%**	**12,7%**	**5,3%**	**0,0%**	**9,6%**
Actifs par zone	1 712	812	196	131	(694)	2 157
Actifs non alloués						
Titres mis en équivalence						
Total actif	**1 712**	**812**	**196**	**131**	**(694)**	**2 157**

**Réallocation du chiffre d'affaires entre la France +7,9m€ et Reste du Monde -7,9m€*

La France intègre les filiales opérationnelles et le siège social du groupe (organes de direction et services transverses).

Le chiffre d'affaires de 2016 s'établit à 2120,1 millions d'euros, en hausse de 9,0 % par rapport à 2015.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, correspondant au mode d'organisation interne du groupe, s'analyse ainsi :

	2016				2015			
En millions d'euros	Total Secteurs	Eliminations intersecteurs	Total chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires	Total chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires	Variations	Croissance économique
France	907,1	(45,5)	861,6	40,6%	802,3	40,8%	+ 7,4%	+ 6,7%
Nord	679,9	(10,7)	669,2	31,6%	618,1	31,8%	+ 8,3%	+ 2,2%
Sud	452,2	(22,1)	430,1	20,3%	397,5	20,4%	+ 8,2%	+ 8,7%
Reste du monde	166,1	(6,9)	159,2	7,5%	127,2	7,0%	+ 25,2%	+ 8,5%
TOTAL	2 205,3	(85,2)	2 120,1	100,0%	1 945,1	100,0%	+ 9,0%	+ 5,8%

Les tableaux présentent les éliminations inter-secteurs sur les quatre secteurs définis.

Le taux de croissance économique du chiffre d'affaires (à savoir à périmètre constant, hors impacts de change et des variations de jours ouvrés) s'élève à 5,8 % contre 3,7 % en 2015.

Avec les acquisitions réalisées en 2016, le chiffre d'affaires de la France passe de 40,8 % à 40,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

5.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015	Variation
Ventes de biens	19 645	14 785	+ 32,9%
Prestations de services	2 099 065	1 928 961	+ 8,8%
Redevances	1 385	1 332	+ 4,0%
Total	2 120 095	1 945 078	+ 9,0%

Pour 2016, le chiffre d'affaires relatif aux contrats en mode projet s'élève à 368 607 milliers d'euros contre 427 015 milliers d'euros en 2015. Il est précisé que, pour le Groupe, le terme de « contrats en mode projet » peut couvrir des contrats à prix fixe avec une obligation de résultat mais également des contrats au temps passé sur une base forfaitaire où le Groupe n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

5.3 Charges externes

Au 31 décembre 2016, les charges externes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015	Variation
Sous-traitance	151 424	133 097	+ 13,8%
Locations simples et charges annexes	67 741	62 694	+ 8,1%
Formation	10 959	10 979	- ,2%
Honoraires et services externes	26 125	29 163	- 10,4%
Transports, voyages, déplacements	68 566	65 369	+ 4,9%
Autres achats et services extérieurs	77 246	65 546	+ 17,9%
Total	402 061	366 848	+ 9,6%

Les charges externes augmentent par rapport à 2015 (variation de +9,6 %) et se détaillent comme suit :

- une hausse de 13,8 % des charges de sous-traitance, soit 18 327 milliers d'euros ;
- une augmentation des frais de transports, voyages et déplacements de 4,9 %, soit 3 197 milliers d'euros ;
- une hausse des autres achats et services extérieurs de 17,9 % soit 11 700 milliers d'euros.

Le montant de charges de location simple au titre de l'exercice 2016 s'élève à 67 741 milliers d'euros (2015 : 62 694 milliers d'euros). Le Groupe est engagé dans des contrats de locations simples (essentiellement des baux immobiliers). Aucun engagement de location simple ne prévoit de loyers conditionnels d'options de renouvellement ou de dispositions imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

L'analyse par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2016 sur les locations non résiliables est présentée en Note 6.

5.4 Charges de personnel

Au 31 décembre 2016, les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015	Variation
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	1 492 092	1 389 394	+ 7,4%
Charges relatives à des paiements en actions	1 454	610	+ 138,4%
Avantages du personnel long terme	3 290	2 798	+ 17,6%
Total	**1 496 836**	**1 392 802**	**+ 7,5%**

Les charges de personnel sont en ligne avec l'évolution des effectifs.

a) Paiements en actions

Le coût total de la rémunération en actions est de 1 454 milliers d'euros au titre des plans d'actions gratuites échus ou à échoir au 31 décembre 2016 (610 milliers d'euros pour l'exercice 2015).

Au 31 décembre 2016, les principales caractéristiques des plans d'actions gratuites, échus ou en cours, sont les suivantes :

	Actions gratuites 2012	Actions gratuites 2015	Actions gratuites 2016
	Hors de France		
Date de l'assemblée	10/06/2011	01/06/2012	29/04/2016
Date du conseil d'administration	31/01/2012	11/03/2015	01/06/2016
Nombre total d'actions pouvant être allouées à la date d'octroi	232 500	291 959	519 395
dont mandataires sociaux	*0*	*0*	*0*
dont nombre d'actions pouvant être allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés	*0*	*116 750*	*192 986*
Solde au 31 décembre 2016	*0*	*116 750*	*174 891*
Date d'attribution définitive des actions gratuites	31/01/2016	11/03/2019	01/06/2019
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites	31/01/2016	11/03/2019	01/06/2019
Cours de référence des actions (en euros)	3,54 €	8,53 €	13,35 €
Modèle de valorisation utilisé	Binomial	Binomial	Binomial
Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2015	143 438	281 959	0
Droits créés en 2016			456 547
Droits perdus en 2016		20 000	46 302
Droits acquis en 2016	143 438		
Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2016	0	261 959	410 245

Lors de sa réunion du 01 juin 2016, le conseil d'administration a procédé à l'attribution maximale de 519 395 actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe sous condition de présence ininterrompue.

Cette décision a été prise dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016 (24ème résolution) en vue de procéder dans un délai de 38 mois à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) de la société mère Altran Technologies et des sociétés qui lui sont liées, le nombre d'actions attribuées ne pouvant conduire à une augmentation de capital de plus de 3 % du capital social de la société Altran Technologies au jour de l'attribution des actions gratuites par le conseil d'administration.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Le plan d'actions gratuites 2016 a été évalué à la date d'octroi selon un modèle reprenant les recommandations de l'ANC (méthode binomiale).

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, déterminé en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Altran au 1er juin 2016 : 13,35 euros
- période d'acquisition des droits : 3 ans
- acquisition des droits après un temps de présence continu de 3 ans

Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits exprimé en pourcentage du cours *spot* à la date d'octroi est négligeable.

b) Avantages du personnel long terme (cf. 4.13)

5.5 Dotations aux amortissements et provisions nettes

En milliers d'euros	Déc 2016	Déc 2015	Variation
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(20 493)	(20 435)	+ ,3%
Provisions sur actif circulant	(2 184)	1 466	- 249,0%
Provisions pour risques et charges	7 749	(2 676)	- 389,6%
Total	(14 928)	(21 645)	- 31,0%

5.6 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Résultat de cession des immobilisations corporelles & incorporelles	(1 738)	(245)
Résultat de cession & liquidation des titres consolidés		(548)
Cession activité	478	(177)
Coûts et litiges relatifs aux acquisitions et réorganisations juridiques	10 300	(6 695)
Litiges commerciaux	910	(870)
Litiges sociaux	(4 090)	(4 842)
Litiges pénaux	(389)	
Litiges fiscaux	(388)	(31)
Coûts exceptionnels plan stratégique	(8 567)	(2 088)
Charges de restructuration nettes des dotations et reprises	(18 923)	(11 076)
Autres	(31)	6
Total	(22 438)	(26 566)

Coûts et litiges relatifs aux acquisitions et réorganisations juridiques :

Ce poste comprend l'annulation d'un complément de prix pour 15 821 milliers d'euros.

Cession et liquidation des titres consolidés

Cf. Note 2. Périmètre de Consolidation.

Coûts de restructuration

Le résultat opérationnel non récurrent de -22 438 milliers d'euros comprend un impact net de -18 923 milliers d'euros au titre des plans de restructuration et de rationalisation dont une analyse est présentée ci-dessous :

Détail de la charge nette

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Coûts salariaux	(15 525)	(7 518)
Rationalisation baux locatifs + mises au rebut des agencements	(2 906)	(2 499)
Autres	(492)	(1 059)
Total	(18 923)	(11 076)

5.7 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 577	5 360
	4 577	5 360
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires	(8 727)	(8 746)
Charges d'intérêts sur autres opérations de financement	(9 268)	(7 368)
	(17 995)	(16 114)
Coût de l'endettement financier net	(13 418)	(10 754)

Le coût de l'endettement financier net de 13 418 milliers d'euros, résultant :

- de produits financiers pour 4 577 milliers d'euros ;
- de la charge d'intérêts au titre des emprunts obligataires pour 8 727 milliers d'euros ;
- de la charge d'intérêts supportés sur les autres opérations de financement pour 9 268 milliers d'euros dont :
  - ✓ 2 771 milliers d'euros au titre des contrats d'affacturage et cession de créances,
  - ✓ 1 147 milliers d'euros au titre de l'emprunt Capex,
  - ✓ 1 021 milliers d'euros au titre des crédits *revolving*,
  - ✓ 2 814 milliers d'euros au titre des contrats de couverture de taux (*SWAP*),

- ✓ 789 milliers d'euros au titre des billets de trésorerie,
- ✓ 726 milliers d'euros au titre des autres emprunts.

5.8 Autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	Déc. 2016	Déc. 2015
Produits financiers		
Profit sur cession des titres non consolidés et des autres immobilisations financières	232	501
Produits financiers d'actualisation	495	455
Gains de change	9 754	11 716
Reprise prov. dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants		5 000
Gains sur instruments financiers	122	
Autres produits financiers	1	5
	10 604	17 677
Charges financières		
Perte sur cession des titres non consolidés et des autres immobilisations financières	(1)	(3 508)
Dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants	(5 641)	(20)
Dotation aux provisions pour risques et charges		(3 017)
Dotation aux avantages du personnel	(721)	(678)
Abandons de créances		(1 922)
Pertes de change	(5 686)	(8 296)
Charges financières d'actualisation	(465)	(582)
Pertes sur instruments financiers		(46)
Autres charges financières	(58)	(8)
	(12 572)	(18 077)

5.9 Charge d'impôts

Analyse des impôts différés au bilan

La variation nette des impôts différés au bilan est la suivante (en milliers d'euros) :

	Déc. 2015	Impact résultat	Autres variations	Impact capitaux propres	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Déc. 2016
Impôts différés actifs	106 484	(7 971)	(6 025)	162	(1 243)	49	91 456
Impôts différés passifs	24 954	1 456	(7 508)	(35)	(1 566)	(602)	16 699
TOTAL	81 530	(9 427)	1 483	197	323	651	74 757

Cette ventilation tient compte de la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs au niveau de chaque entité consolidée.

Les impôts différés enregistrés en capitaux propres durant l'exercice sont les suivants :

Réserves de juste valeur des normes IAS 32/39	(411)
Réserves normes IAS 19R	608
TOTAL	197

Les déficits fiscaux reportables, dont l'imputation sur les bénéfices futurs dans un délai maximum de 10 années est probable, s'élèvent à 320 032 milliers d'euros. Leur activation représente une économie d'impôts de 81 707 milliers d'euros.

Les déficits fiscaux ayant donné lieu à comptabilisation d'actifs d'impôts différés, provisionnés au 31 décembre 2016 en raison du caractère incertain de leur récupération, se montent à 29 105 milliers d'euros :

Pertes fiscales	
- dont expirant à moins de 1 an	949
- dont expirant entre 1 à 5 ans	2 701
- dont expirant à plus de 5 ans	3 898
- sans échéance	21 557
TOTAL	29 105

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés, avant toute compensation, est le suivant à la fin de l'exercice (en milliers d'euros) :

	Déc. 2016	Déc. 2015
Impôts différés actifs par nature de différence temporelle		
Avantages au personnel	13 191	6 587
Provisions pour risques et charges		6 149
Déficits fiscaux récupérables	81 707	100 981
Autres	6 399	
	101 297	**113 717**
Impôts différés passifs par nature de différence temporelle		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(25 034)	(29 200)
Provisions pour risques et charges	(1 506)	
Autres		(2 987)
	(26 540)	**(32 187)**
ACTIFS NETS	**74 757**	**81 530**

Analyse de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	Déc. 2016	Déc. 2015
Impôts courants	**(43 031)**	**(35 840)**
- au titre de l'exercice	(28 903)	(21 677)
- ajustement sur impôt courant au titre des exercices antérieurs	2 836	(792)
- autres impôts exigibles sur le résultat	(16 964)	(13 371)
Impôts différés	**(9 427)**	**(7 445)**
- Impôts différés liés aux variations de bases	(20 577)	(1 905)
- Impôts différés liés aux variations de taux	(1 073)	11
- Impact d'impôts au titre d'exercices antérieurs	285	(3 033)
- Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	11 938	(2 518)
TOTAL	**(52 458)**	**(43 285)**

La charge d'impôt différé s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

	Déc. 2016	Déc. 2015
Décalages temporaires	2 945	561
Déficits fiscaux	(768)	(1 348)
Retraitements de consolidation	(11 604)	(6 658)
TOTAL	(9 427)	(7 445)

Les impôts différés liés aux variations de base sont principalement imputables aux pertes fiscales réalisées dans l'exercice qui ont été activées du fait de leur recouvrabilité prochaine et aux décalages temporaires.

Taux effectif d'imposition

Les différences entre l'impôt sur les sociétés pris en charge et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition français sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	Déc. 2016	Déc. 2015
Résultat net du Groupe	122 483	100 493
Intérêts des minoritaires	(88)	(198)
Charge/Produit d'impôts	(52 458)	(43 285)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(2 552)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence	42	132
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	177 539	143 844
Charge d'impôt théorique au taux de la maison mère (33,33%)	(59 179)	(47 947)
- Autres impôts exigibles sur le résultat	(16 964)	(13 392)
- Variation nette des dépréciations d'impôts différés actifs	(1 881)	(2 518)
- Différentiel de taux des pays étrangers	4 780	7 495
- Autres différences permanentes	20 786	13 077
Impôt effectif constaté	(52 458)	(43 285)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	*30%*	*30%*

Les autres impôts exigibles sur le résultat correspondent principalement à des impôts secondaires acquittés en France (11,9 millions d'euros) et en Italie (2,6 millions d'euros).

Note 6 Engagements hors bilan

Tous les engagements en date du 31 décembre 2016 sont synthétisés dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	Déc. 2016	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Déc. 2015
Engagements donnés					
Cautions, avals et garanties donnés					
- au titre de l'exploitation courante & autres	19 459	3 061	8 687	7 711	40 461
- au titre du financement	17 176	9 724		7 452	14 207
Contrat de location simple (Immobilier et mobilier)					
- Paiements minimaux futurs restants à décaisser (cf. 6.3)	221 317	52 132	121 765	47 420	228 827
Clause de non-concurrence en faveur d'anciens salariés :	796				833
- montant brut	538	538			563
- charges sociales	258	258			270
Engagements reçus :					
Cautions, avals et garanties reçus					
- au titre de l'exploitation courante & autres	6 738	1 622	4 932	184	14 574
- au titre du financement	0				0

Engagement de rachat de minoritaires

Il n'y a pas d'engagement de rachat de minoritaires ni d'entités ad hoc non consolidées.

Note 7 Transactions entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature des administrateurs et membres du Comité exécutif du groupe, comptabilisés par la société et ses sociétés contrôlées, se sont élevés au titre de l'exercice 2016 à 7 677 887euros :

- *Avantages à court terme* : 7 119 897 euros
- *Avantages postérieurs à l'emploi* : 18 750 euros
- *Autres avantages à long terme* : néant
- *Indemnités de fin de contrat de travail* : néant
- *Paiements en actions (charges actions gratuites)* : 539 240 néant

Engagements pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Rémunération complémentaire du président directeur général et du directeur général délégué - Plan 2011-2013

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 29 août 2012 a décidé la création d'un plan d'incitation à long terme. Celui-ci prévoit qu'une rémunération complémentaire différée pourra être attribuée annuellement aux mandataires sociaux dirigeants, sous condition de réalisation d'objectifs fondés sur la croissance moyenne du bénéfice par action (« *Earning per share* »).

La mise en œuvre du plan d'incitation à long terme, se déroule sur une durée de quatre ans. La rémunération complémentaire est versée en numéraire, son montant étant calculé à partir du cours de l'action de la Société à l'issue de la période de quatre ans, appliqué à un nombre d'actions prédéterminé par le conseil d'administration.

La période de quatre ans se décompose en deux sous-périodes :

- la période d'acquisition des droits, d'une durée de deux ans, qui démarre avec la décision du conseil d'administration de mettre en place une rémunération complémentaire dans le cadre du plan d'incitation à long terme. Cette décision est prise lors de la réunion du Conseil qui arrête les comptes de l'exercice, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Le conseil d'administration arrête le nombre initial d'actions servant de base de calcul de la rémunération complémentaire du dirigeant concerné en cas de réalisation de 100 % des objectifs. La période d'acquisition des droits se termine avec la réunion du Conseil d'administration qui arrête, deux ans après, les comptes de l'exercice clos.
- la période de conservation, d'une durée de deux ans à compter de la fin de la période d'acquisition. A cette date, le conseil d'administration détermine le nombre définitif d'actions qui servira de base pour le calcul de la rémunération complémentaire d'un dirigeant, en fonction de la réalisation effective des objectifs. Aucune rémunération n'est alors versée au dirigeant concerné. Elle sera versée à l'issue de la période de conservation, pour un montant correspondant à la valeur de bourse de l'action de la Société à cette date, appliqué au nombre définitif d'actions servant de référence, arrêté deux ans plus tôt.

©Altran 2016, All rights reserved

L'acquisition des droits est conditionnée par la présence effective du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

Le plan d'incitation à long terme a été mis en application pour la première fois au titre de l'année 2012, avec effet au 8 mars 2012, date du conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2011. Le conseil, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a :

- déterminé le nombre initial d'actions servant de base pour le calcul de la rémunération complémentaire des dirigeants, à savoir :
  - 253 580 actions pour M. Philippe Salle, président-directeur général ;
  - 144 903 actions pour M. Cyril Roger, directeur général délégué.
- décidé que les droits à rémunération complémentaire des dirigeants seraient acquis en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif ;
- fixé de manière précise l'objectif de performance et les critères d'attribution des droits qui ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité.

Les montants versés en 2016 à l'expiration de la période de conservation de deux ans s'élèvent à 2 695 555 euros pour M. Philippe Salle et à 1 540 319 euros pour M. Cyril Roger.

Rémunération complémentaire du directeur général délégué - Plan 2013-2015

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 11 mars 2015 a décidé la création d'un plan d'incitation à long terme prévoyant qu'une rémunération complémentaire en numéraire différée pourra être attribuée à M. Cyril Roger, sous condition de réalisation d'un objectif fondé sur la croissance annuelle moyenne du bénéfice par action (*Earning Per Share* ou EPS).

La mise en œuvre du plan d'incitation à long terme, décidée par le conseil d'administration, se déroule sur une durée de trois ans qui se décompose en deux sous-périodes :

- une période d'acquisition des droits comprise entre le 1er janvier 2015 et le 2 janvier 2016;
- une période de conservation, d'une durée de deux ans qui naît à compter de la fin de la période d'acquisition (2 janvier 2016-2 janvier 2018). Aucune rémunération n'est alors versée au dirigeant concerné.

L'acquisition des droits est conditionnée à la présence effective du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

Le conseil d'administration a, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations :

- fixé à 100 000 le nombre initial d'unités de valeur servant de base pour le calcul de la rémunération complémentaire du directeur général-délégué en cas de réalisation de 100 % de l'objectif;
- décidé que les droits à rémunération complémentaire du directeur général-délégué seraient acquis en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif de performance (qui sera apprécié au début de la période de conservation);
- fixé de manière précise l'objectif de performance et les critères d'attribution des droits, qui ne sont pas communiqués pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La rémunération complémentaire correspondante sera versée à l'issue de la période de conservation de deux ans mentionnée ci-avant pour un montant correspondant à la moyenne des cours de Bourse de l'action de la Société pendant le mois de décembre 2015, appliqué au nombre définitif d'unités de valeur défini par le conseil d'administration.

Compte tenu du taux d'atteinte des objectifs de performance (80%), le conseil d'administration réuni le 9 mars 2016 a fixé à 80 000 le nombre d'unités de valeur acquises par M. Cyril Roger. Compte tenu du cours moyen de clôture de l'action Altran au mois de décembre 2015, soit 12,32 euros, une somme de 985 600 euros sera versée à M. Cyril Roger à l'issue de la période de conservation de 2 ans expirant le 2 janvier 2018.

Rémunération complémentaire du président directeur général – Plan 2015-2017

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 29 juillet 2015 a décidé la création d'un plan d'incitation à long terme prévoyant qu'une rémunération complémentaire en numéraire différée pourra être attribuée à M. Dominique Cerutti, sous condition de réalisation d'un objectif fondé sur la croissance annuelle moyenne du bénéfice par action (*Earning Per Share* ou EPS).

La mise en œuvre du plan d'incitation à long terme, décidée par le conseil d'administration, se déroule sur une durée de près de quatre ans qui se décompose en deux sous-périodes :

- une période d'acquisition des droits comprise entre le 29 juillet 2015 et le 2 janvier 2017;
- une période de conservation, d'une durée de deux ans qui naît à compter de la fin de la période d'acquisition (2 janvier 2017-2 janvier 2019). Aucune rémunération n'est alors versée au dirigeant concerné.

L'acquisition des droits est conditionnée à la présence effective du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

Le conseil d'administration a, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations :

- fixé à 43 523 le nombre initial d'unités de valeur servant de base pour le calcul de la rémunération complémentaire du président directeur général en cas de réalisation de 100 % de l'objectif;
- décidé que les droits à rémunération complémentaire du président directeur général seraient acquis en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif de performance (qui sera apprécié au début de la période de conservation);
- fixé de manière précise l'objectif de performance et les critères d'attribution des droits, qui ne sont pas communiqués pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La rémunération complémentaire correspondante sera versée à l'issue de la période de conservation de deux ans mentionnée ci-avant pour un montant correspondant à la moyenne des cours de Bourse de l'action de la Société pendant le mois de décembre 2016, appliqué au nombre définitif d'unités de valeur défini par le conseil d'administration.

Compte tenu du taux d'atteinte des objectifs de performance (100%), le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017 a fixé à 43 523 le nombre d'unités de valeur acquises par M. Dominique Cerutti. Compte-tenu du cours moyen de clôture de l'action Altran au mois de décembre 2016, soit 13,11 euros, une somme de 570 587 euros sera versée à M. Dominique Cerutti à l'issue d'une période de conservation de 2 ans expirant le 2 janvier 2019.

Rémunération complémentaire du président directeur général et du directeur général délégué- Plan 2016-2018

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 9 mars 2016 a décidé la création d'un plan d'incitation à long terme prévoyant qu'une rémunération complémentaire en numéraire différée pourra être attribuée à M. Dominique Cerutti et M. Cyril Roger, sous condition de réalisation d'un objectif fondé sur la croissance annuelle moyenne du bénéfice par

action (*Earning Per Share* ou EPS).

La mise en œuvre du plan d'incitation à long terme, décidée par le conseil d'administration, se déroule sur une durée de près de quatre ans qui se décompose en deux sous-périodes :

- une période d'acquisition des droits comprise entre le 9 mars 2016 et le 2 janvier 2018 ;
- une période de conservation, d'une durée de deux ans qui naît à compter de la fin de la période d'acquisition (2 janvier 2018-2 janvier 2020). Aucune rémunération n'est alors versée au dirigeant concerné.

L'acquisition des droits est conditionnée à la présence effective du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

Le conseil d'administration a, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations :

- fixé à 78 799 et 30 113 le nombre initial d'unités de valeur servant de base pour le calcul de la rémunération complémentaire, respectivement, du président directeur général et du directeur général délégué en cas de réalisation de 100 % de l'objectif ;
- décidé que les droits à rémunération complémentaire du président directeur général et du directeur général délégué seraient acquis en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif de performance (qui sera apprécié au début de la période de conservation) ;
- fixé de manière précise l'objectif de performance et les critères d'attribution des droits, qui ne sont pas communiqués pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La rémunération complémentaire correspondante sera versée à l'issue de la période de conservation de deux ans mentionnée ci-avant pour un montant correspondant à la moyenne des cours de Bourse de l'action de la Société pendant le mois de décembre 2017, appliqué au nombre définitif d'unités de valeur défini par le conseil d'administration.

Les montants provisionnés à fin 2016 s'élèvent à 490 692 euros pour M. Dominique Cerutti et 187 518 euros pour M. Cyril Roger.

Autres engagements au bénéfice du directeur général délégué

Le contrat de travail avec Altran Technologies dont bénéficiait M. Cyril Roger au jour de sa nomination a été suspendu à effet du 28 octobre 2011 pour toute la durée de son mandat social. La cessation de son mandat entraînerait la réactivation de son contrat de travail. En cas de rupture de ce dernier du fait de la Société et sauf cas de faute grave ou lourde, M. Cyril Roger bénéficierait :

- · d'une indemnité contractuelle de licenciement égale au montant de sa rémunération (salaire, primes et intéressements) perçue au cours des 12 mois précédant la rupture du contrat ;

- · d'une indemnité forfaitaire en contrepartie de son engagement de non-concurrence pendant une période de 12 mois suivant la cessation du contrat de travail, quel qu'en soit le motif ; cette indemnité serait égale à 75 % de la moyenne mensuelle des salaires, primes et intéressements perçus au cours des 12 mois précédant la rupture du contrat, la Société se réservant le droit de renoncer à l'exigence de cette obligation de non-concurrence et, ainsi, au versement de l'indemnité correspondante.

Transaction conclue avec l'actionnaire de référence

Néant.

Autres

Néant.

Note 8 Exposition aux risques et procédures de gestion des risques

L'exposition aux risques et la gestion de ceux-ci sont explicitées en paragraphe 20.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du document de référence.

Note 9 Evénements significatifs postérieurs au 31 décembre 2016

Les événements significatifs intervenus entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 8 mars 2017 sont les suivants :

Acquisitions

Janvier 2017 : Benteler Engineering Services

Annoncée en octobre 2016 mais effective à compter du 1er janvier 2017, l'acquisition de Benteler Engineering Services, spécialiste allemand de la conception et des services d'ingénierie pour l'industrie automobile :

- représente une opération stratégique pour amorcer la phase d'investissement du plan de redressement en Allemagne;
- renforce significativement la position de marché dans le secteur automobile allemand ;
- va permettre de fortes synergies en termes de portefeuille clients et d'offres de services.

Benteler Engineering Services compte parmi ses clients des constructeurs et des fournisseurs automobiles de premier plan tels que BMW, Volkswagen, Volvo, Ford, Porsche et Daimler. Basée à Munich, et forte de 700 salariés, la société opère principalement en Allemagne mais également aux Pays-Bas, en Suède et en Roumanie.

Février 2017 : Pricol Technologies

Annoncée en décembre 2016 mais finalisée au cours du mois de février 2017, l'acquisition de la société indienne Pricol Technologies permet au groupe Altran d'accélérer la mise en œuvre de son plan stratégique *Altran 2020. Ignition* :

- avec plus de 60 % de chiffre d'affaires généré aux Etats-Unis et un portefeuille caractérisé par des clients renommés avec lesquels la société a su tisser des relations de long terme, l'opération s'inscrit pleinement dans le plan d'expansion d'Altran en Amérique du Nord ;

- le modèle innovant et propriétaire de prestations de « co-ingénierie » offshore de Pricol Technologies, reconnu pour son efficacité et sa qualité, permettra à Altran d'étendre les capacités de son réseau *Industrialized GlobalShore*©, qui comptera ainsi plus de 4 500 ingénieurs.

Pricol Technologies, fournisseur de solutions d'ingénierie, accompagne ses clients de la conception jusqu'à la fabrication de leurs produits dans les domaines des systèmes embarqués, de la conception mécanique, du design industriel, du prototypage, des essais et de la fabrication sous contrat, en particulier dans les secteurs automobile, médical, des produits de consommation et des produits industriels. La société dispose d'une équipe de 520 salariés expérimentés et hautement qualifiés, basés dans cinq centres de conception à Coimbatore et à Pune.

Au-delà de l'intégration de ses équipes d'ingénierie à celles de ses clients, Pricol Technologies a développé un écosystème intelligent lui permettant de fournir des services à forte valeur ajoutée, qui s'ajouteront à l'expertise et au savoir-faire d'Altran. Avec des bureaux de vente situés à Detroit (Etats-Unis), Londres (Royaume-Uni) et Shinagawa (Japon), la société détient un portefeuille de clients et une présence géographique équilibrée qui lui ont permis de se développer rapidement au cours des dernières années.

Les éléments bilanciels apportés par les groupes Benteler et Pricol sont toujours en-cours d'évaluation.

Partenariats

Janvier 2017 : EMG

Altran a conclu un partenariat stratégique avec EMG (eMapgo), leader chinois dans le développement de services LBS (*Location Based Services*) de haute qualité pour l'industrie automobile, offrant aux constructeurs du secteur la gamme complète des services proposés par Altran au travers de sa solution VueForge® pour ADAS (*Advanced Driver Assistance Systems* ou aide à la conduite) en Chine.

Cette solution de vérification bénéficiera du meilleur de la technologie d'Altran dans le domaine de l'aide à la conduite (ADAS) :

- traiter une quantité importante de données issues de l'évaluation des véhicules en service;
- simuler et exploiter les données provenant des véhicules dans le cloud;
- visualiser en temps réel le parc automobile et analyser l'usage que les personnes font de leurs voitures grâce à des capteurs intégrés.

Grâce à ce partenariat, Altran peut à présent fournir une gamme complète de services dans le secteur de la conduite autonome, allant de la construction de véhicules à la mise en place de tests de performance, en passant par la gestion complète des données (stockage et calcul) pour ses clients en Chine.

Note 10 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 494 milliers d'euros (hors frais et débours). Un détail est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Mazars	Deloitte
relatifs à la certification des comptes	868	916
autres services (SACC)	138	572
	1 006	1 488